

# Bilan économique 2021

## Une reprise économique moins vive en Île-de-France qu'en France

Insee Conjoncture Île-de-France  
n° 39

Juin 2022



### **Coordination**

Direction régionale de l'Insee Île-de-France

### **Directrice de la publication**

Isabelle Kabla-Langlois

### **Rédactrices en chef**

Marie-Odile Liagre, Brigitte Rigot

### **Pilotage**

Marie-Christine Abboudi

### **Contributeurs**

Marie-Christine Abboudi (Insee)

Nicolas Caderon (Insee)

Aliette Cheptitski (Insee)

Joseph Chevrot (Insee)

Samuel Deheeger (Insee)

Justine Herbet (Insee)

Mathieu Belliard (CRT Paris Île-de-France)

Hassane Boulebnane (Driaaf)

Annie Kirthichandra (Driaaf)

Noémie Oswald (Drieat)

Benoît Trinquier (Drieets)

### **Mise en page**

Frédéric Luczak, Nicolas Renaud

### **Bureau de presse**

01 30 96 90 51

### **Éditeur**

Institut national de la statistique et des études économiques

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### **Avertissement**

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2022. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Dans le cadrage national, les évolutions sont en moyenne annuelle ; elles peuvent être en glissement annuel pour une partie des évolutions du bilan, ce qui peut expliquer des écarts entre les chiffres du cadrage national et le reste du bilan économique régional.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

# Avant-propos

Chaque année, la direction régionale de l'Insee Île-de-France publie le bilan économique régional de l'année écoulée. Après le choc économique de 2020 lié à la crise sanitaire, le bilan économique 2021 dépeint une reprise progressive. Ce bilan économique retrace les principaux faits et tendances de l'année écoulée en s'appuyant sur des données consolidées. La note de conjoncture de l'Insee qui paraîtra en juillet 2022, permettra de poursuivre l'analyse sur le premier trimestre 2022 dans un contexte marqué par le début du conflit russo-ukrainien.

Concernant l'année 2021, la situation économique de l'Île-de-France est présentée à travers sept chapitres thématiques relatifs à l'activité régionale qui sont produits par les experts des différents domaines présentés. Ces analyses sont mises en perspective à travers une synthèse régionale et un chapitre de cadrage sur la conjoncture nationale.

Piloté et coordonné par l'Insee, ce bilan n'aurait pu être réalisé sans le concours des services de l'État et des organismes partenaires de l'Insee qui y ont contribué par leurs statistiques et leurs analyses. Qu'ils en soient ici particulièrement et chaleureusement remerciés.

**La directrice régionale  
de l'Insee Île-de-France**

Isabelle Kabla-Langlois

# Sommaire

<b>Synthèse régionale</b>	<b>5</b>
En 2021, la reprise économique est moins vive en Île-de-France qu'en France	
<b>Contexte national</b>	<b>7</b>
En 2021, l'économie mondiale a rebondi après sa chute en 2020, l'amélioration de la situation sanitaire s'étant accompagnée d'un allègement des restrictions	
<b>Emploi salarié</b>	<b>10</b>
Fin 2021, l'emploi salarié atteint un niveau record en Île-de-France	
<b>Chômage et politiques de l'emploi</b>	<b>12</b>
Le marché du travail retrouve son dynamisme	
<b>Démographie d'entreprises</b>	<b>14</b>
Fort dynamisme des créations d'entreprises en 2021	
<b>Agriculture</b>	<b>16</b>
En 2021, une récolte francilienne avec de bons rendements mais de qualité hétérogène	
<b>Construction</b>	<b>18</b>
En 2021, la construction reprend en Île-de-France sans atteindre son niveau d'avant-crise sanitaire	
<b>Tourisme</b>	<b>20</b>
La fréquentation touristique francilienne retrouve des couleurs en 2021	
<b>Transports</b>	<b>22</b>
Le secteur des transports repart en 2021 mais reste à un niveau inférieur à 2019	
<b>Définitions</b>	<b>24</b>

# En 2021, la reprise économique est moins vive en Île-de-France qu'en France

En Île-de-France, comme en France, l'année 2021 a encore été marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. La spécialisation sectorielle de la région dans les activités tertiaires, en particulier les secteurs de la culture et du tourisme, ainsi que sa forte ouverture à l'international, qui l'avaient déjà fortement impactée en 2020, ont continué de constituer un frein au redressement de son économie en 2021. Ainsi, alors que l'économie nationale a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre 2021, c'est seulement au mois de novembre que l'Île-de-France atteint le niveau d'activité de 2019. En outre, cette reprise de l'activité en toute fin d'année sera rapidement fragilisée par la guerre en Ukraine, porteuse de conséquences économiques importantes.

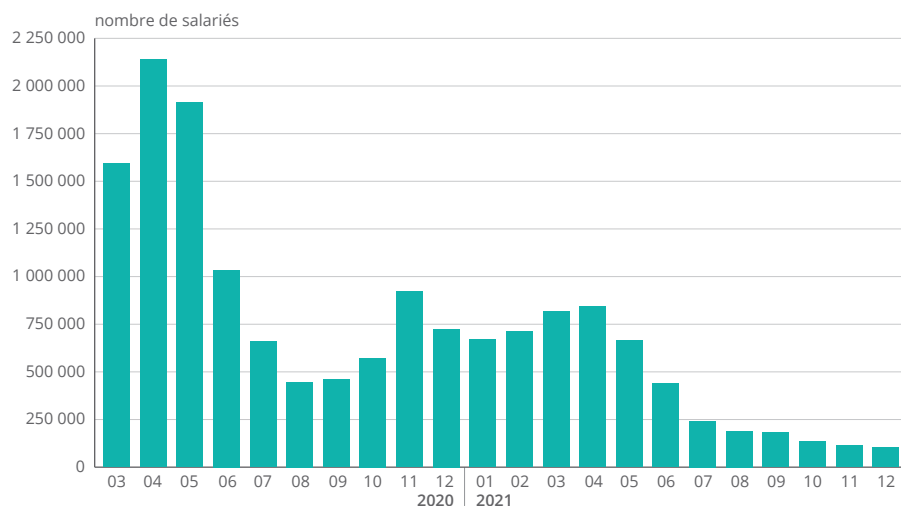
### Une activité économique qui ne retrouve son niveau d'avant-crise qu'en toute fin d'année

En 2021, l'activité francilienne continue à fluctuer au rythme des restrictions sanitaires mises en place par le gouvernement pour lutter contre la Covid-19. Le recours au dispositif de

prise en charge financière de l'activité partielle est élevé en début d'année, dans la continuité de la situation observée fin 2020. Jusqu'au mois de mai, plus de 600 000 salariés sont ainsi concernés mensuellement par cette demande d'indemnisation, un niveau toutefois sans équivalence avec le nombre de personnes concernées par ce dispositif lors du premier confinement de mars 2020 ► **figure 1**. À partir du mois de juin 2021, avec l'allègement des mesures sanitaires, le recours à ce dispositif diminue de nouveau. En toute fin d'année, il atteint son niveau le plus bas depuis le début de la crise sanitaire.

Durant les cinq premiers mois de 2021, le volume d'heures rémunérées reste en retrait d'environ 10 % par rapport à son niveau des mêmes mois de 2019. L'activité ainsi mesurée commence à se redresser à partir du mois de juin ► **figure 2**. Cependant, à la fin du troisième trimestre 2021, elle n'atteint toujours pas son niveau de 2019 (- 0,8 % par rapport à septembre 2019) contrairement à ce que l'on peut observer au niveau national (+ 0,7 %). Il faut attendre le quatrième trimestre 2021 pour que l'activité francilienne retrouve, puis dépasse, son niveau d'avant-crise.

### ► 1. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation en Île-de-France



**Note :** données mensuelles brutes, provisoires pendant un an.  
**Source :** ASP-DGEPF-Dares - Extraction du SI APART du 19 avril 2022.

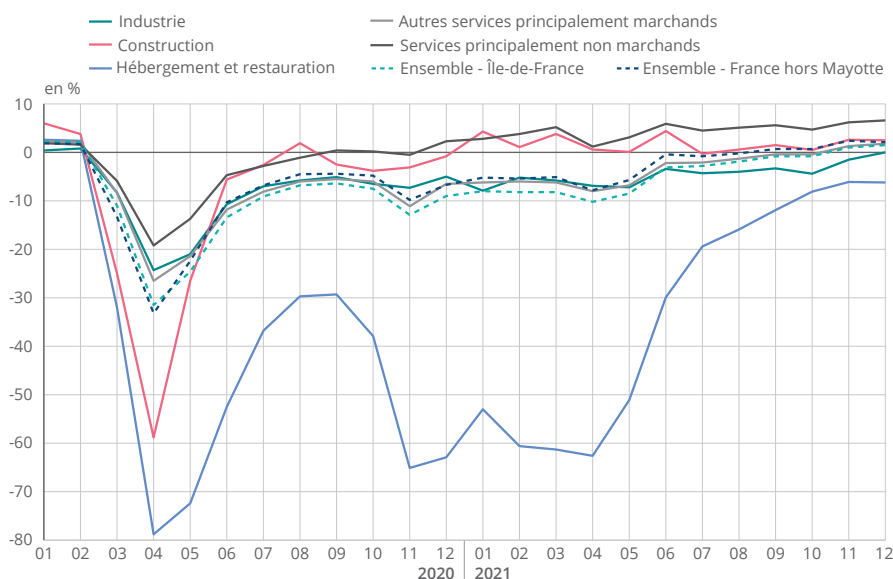
Selon les secteurs, la reprise de l'activité s'est produite plus ou moins tôt. Dans un contexte de mise en place de la vaccination contre la Covid-19 et du passe sanitaire, les services principalement non marchands, en particulier ceux de la santé, sont ceux pour lesquels le rattrapage s'est effectué le plus tôt. Dans le secteur de la construction, le niveau d'avant-crise est aussi retrouvé début 2021. En revanche, dans l'hébergement et restauration, secteur particulièrement touché en Île-de-France, l'activité ne se redresse très fortement qu'à partir du mois de mai avec la réouverture des terrasses. En fin d'année, elle reste néanmoins en retrait de 6 % par rapport au niveau d'avant-crise. Dans l'industrie, l'activité ne revient à son niveau qu'en décembre 2021. En particulier, le secteur automobile fait face à des difficultés d'approvisionnement.

### L'Île-de-France atteint le niveau record de près de 6 millions de salariés

Fin 2021, en Île-de-France, l'emploi salarié atteint le niveau record de près de 6 millions de salariés avec un gain de 130 000 emplois par rapport à 2020. Cette forte hausse, portée par les emplois dans le tertiaire marchand, notamment dans l'intérim (+ 13 %) et le secteur de l'information et de la communication, est toutefois moins forte qu'au niveau national (+ 2,2 % contre + 2,8 % entre fin 2020 et fin 2021). Elle permet tout juste de dépasser le nombre d'emplois d'avant-crise (+ 0,3 % par rapport à fin 2019). La région est ainsi l'une de celles dont l'emploi a le plus faiblement progressé depuis 2019 ► **figure 3**.

En lien avec le volume d'heures rémunérées, l'emploi dans le secteur de l'hébergement et restauration, très dynamique en 2021 (+ 9,1 % par rapport à fin 2020), ne retrouve pas son niveau d'avant-crise (- 1,8 % par rapport à décembre 2019) alors qu'il est dépassé au niveau national (+ 1,6 %). Les restrictions sanitaires et le niveau toujours faible des échanges internationaux et du tourisme ont continué de pénaliser l'économie

## ► 2. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Île-de-France



**Note :** ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

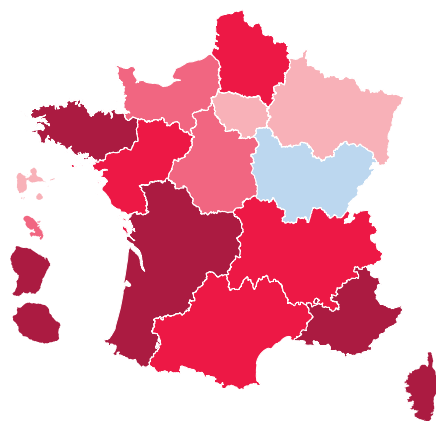
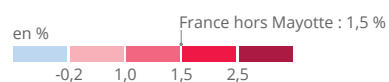
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

francilienne de façon plus marquée qu'ailleurs en France.

Dans ce contexte de hausse de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi diminue très fortement en 2021, en Île-de-France comme en France. En un an, le nombre de personnes inscrites

à Pôle emploi en catégories A, B et C recule de 6,1 % (- 5,7 % en France). Celui des inscrits en catégorie A chute quant à lui de 12,5 % mais il reste légèrement supérieur à l'effectif observé fin 2019 (+ 1,1 %). Comme pour d'autres indicateurs, la situation est différente à l'échelle de la France où le nombre d'inscrits en catégorie A, fin 2021, est nettement inférieur au niveau d'avant-crise (- 5,7 %).

## ► 3. Évolution régionale de l'emploi salarié total entre fin 2019 et fin 2021



**Notes :** données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ :** emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Après une année 2020 marquée par de fortes fluctuations, le taux de chômage au sens du BIT se stabilise entre 7,6 % et 7,7 % durant les trois premiers trimestres de 2021 en Île-de-France. Il recule ensuite de 0,5 point au quatrième trimestre 2021 pour atteindre 7,2 % de la population active, c'est-à-dire son niveau d'avant-crise. Pour la première fois depuis le premier trimestre 2005, le taux de chômage francilien s'établit au même niveau que pour l'ensemble de la France métropolitaine. Il lui était inférieur de 0,7 point juste avant le début de la crise sanitaire (7,2 % contre 7,9 % au quatrième trimestre 2019).

### Fort dynamisme des créations d'entreprises en 2021

En 2021, les créations d'entreprises dans le secteur marchand non agricole ont de nouveau progressé en Île-de-France (+ 10 %), après une année 2020

en demi-teinte. Pour la troisième année consécutive, la hausse dans la région est toutefois inférieure à celle constatée dans l'ensemble du pays (+ 17 %). En 2021, la dynamique est plus forte qu'en 2020 dans tous les secteurs, à l'exception des activités de « commerce, transport, hébergement et restauration » qui avaient notamment bénéficié en 2020 du développement de la livraison à domicile.

En 2021, le niveau des défaillances prolonge la baisse de 2020 avec 8,1 % de défaillances d'entreprises en moins. Les dispositifs d'aide de l'État dans le cadre de la crise sanitaire ont pu contribuer à maintenir en activité certaines entreprises.

### Reprise en demi-teinte de la construction

Avec 72 000 logements autorisés en 2021, l'Île-de-France atteint à nouveau l'objectif fixé par la loi du Grand Paris (70 000 logements par an). Toutefois, ce niveau, inférieur de 12 % à celui de 2019, poursuit la tendance à la baisse observée depuis 2018. Les mises en vente de logements neufs progressent de nouveau dans la région. Les ventes stagnent quant à elles, pendant que les prix continuent d'augmenter.

Les surfaces autorisées de locaux d'activité rebondissent légèrement, pénalisées par la baisse des autorisations pour les surfaces de bureaux dans un contexte de développement du télétravail.

### La fréquentation touristique francilienne retrouve des couleurs en 2021

En 2021, l'allègement des restrictions sanitaires et le retour d'une partie des touristes en Île-de-France ont permis à l'activité du secteur touristique francilien de se redresser. Cette dynamique positive est notamment portée par le retour de la clientèle internationale. Tout comme au plan national, l'intégralité du secteur a pu profiter de cette reprise, avec des chiffres d'affaires se rapprochant en décembre 2021 de ceux d'avant-crise pour l'hôtellerie et la restauration (respectivement - 16 % et - 6 % par rapport à décembre 2019). Toutefois, la situation de la région reste moins favorable qu'en France (- 8,5 % et + 1,2 %).

Marie-Christine Abboudi et Justine Herbet (Insee)

# En 2021, l'économie mondiale a rebondi après sa chute en 2020, l'amélioration de la situation sanitaire s'étant accompagnée d'un allègement des restrictions

En 2021, l'épidémie de Covid-19 est restée l'un des principaux déterminants de l'activité économique. L'apparition de variants a rythmé la propagation de nouvelles vagues, et, en conséquence, la poursuite des mesures de restrictions sanitaires. Celles-ci se sont cependant allégées, à mesure que les États apprenaient à limiter la propagation du virus – notamment par une campagne de vaccination à grande échelle – et que les ménages et les entreprises entraient dans le paradigme du « vivre avec ». Après la fermeture partielle des économies en 2020, qui avait fait plonger le PIB mondial à - 3,1 % par rapport à son niveau de 2019, leur réouverture progressive en 2021 a engendré un rebond en partie mécanique, à 6,1 %<sup>1</sup>. Ce rattrapage a néanmoins été hétérogène selon les pays ► **figure 4**. Ainsi le rebond de l'activité en zone euro, certes vif (+ 5,2 %), l'a toutefois été moins qu'aux États-Unis (+ 5,7 %) ou que pour les économies

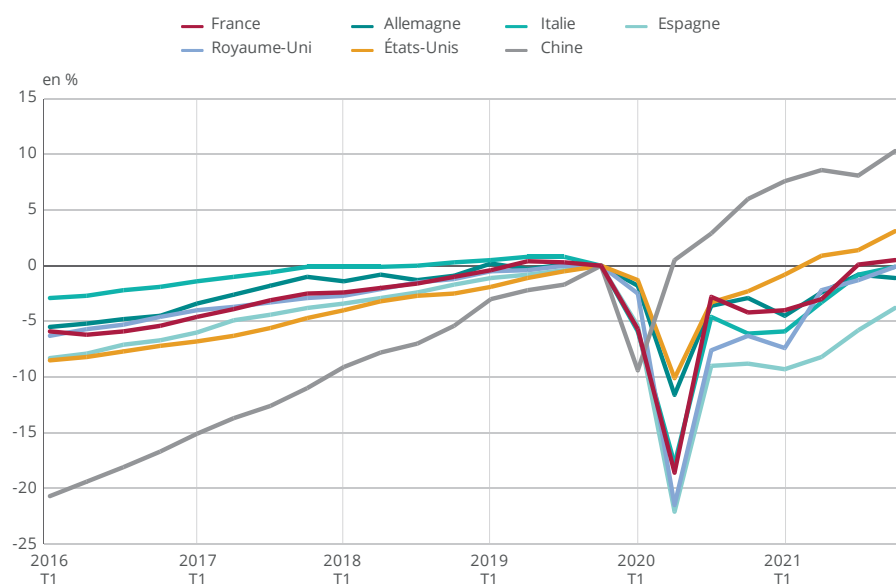
émergentes (+ 6,8 %), malgré un recul de l'activité en zone euro plus important en 2020. L'économie du Royaume-Uni a davantage rebondi (+ 7,4 %, après une chute en 2020 parmi les plus fortes des pays européens) malgré l'incertitude liée au Brexit, finalement mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier. Enfin, l'activité en Chine a renoué avec une croissance vigoureuse (+ 8,6 %, après un ralentissement certes marqué de l'activité en 2020), même un peu supérieure à sa moyenne des années 2010 par effet de contre-coup. Ces évolutions hétérogènes selon les pays en 2021 sont notamment liées au rythme de diffusion du virus et aux stratégies sanitaires nationales (zéro-covid, confinements, vaccination...), mais aussi aux spécialisations sectorielles (les branches des matériels et des services de transport, de l'hébergement-restauration ou encore des loisirs, sport et culture – et le tourisme en général – restant à des niveaux d'activité dégradés).

## En France, l'activité a davantage rebondi en 2021 que dans la moyenne de la zone euro

Après une chute de 7,9 % en 2020, l'activité économique française s'est nettement redressée en 2021, à + 6,8 %<sup>2</sup>. La croissance y a donc été à la fois plus forte qu'en Allemagne (+ 2,9 %), où le choc de 2020 a été presque deux fois moindre, et qu'en Italie (+ 6,6 %) et en Espagne (+ 5,1 %), pourtant davantage affectées en 2020. En moyenne en 2021, le PIB français se situait 1,7 % en deçà de son niveau de 2019, un rattrapage assez vif par rapport à ses principaux voisins européens.

En miroir de la chute d'activité enregistrée en France en 2020, tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à son rebond en 2021 ► **figure 5**. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages, de 2,7 points : les opportunités de consommer des ménages, bridées par les mesures de restrictions, se sont rétablies avec la réouverture progressive des magasins, des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. La contribution de l'investissement total a été du même ordre, portée par les entreprises (1,5 point) – en lien avec la reprise de l'activité, notamment après les fermetures de chantiers en 2020 et du fait d'un investissement en services très dynamique – et par les ménages (0,9 point) – avec un marché immobilier dynamique. La consommation des administrations publiques a contribué au rebond de l'activité à hauteur de 1,7 point, portée par les campagnes de tests et de vaccination. La contribution des échanges extérieurs a été faiblement positive, de 0,1 point : les exportations, plus affectées en 2020 que les importations, ont aussi plus fortement rebondi. Les importations comme les exportations sont cependant restées à un niveau nettement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. En particulier, les exports et imports de

### ► 4. Écart du PIB par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019



**Lecture :** au quatrième trimestre 2021, le PIB en France s'est situé 0,5 % au-dessus de son niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC.



tourisme se sont situés en 2021 à environ 40% sous leur niveau de 2019.

### Cet effet de miroir entre les évolutions de l'activité en 2020 et en 2021 a aussi été sectoriel, recouvrant toutefois des rattrapages hétérogènes selon les branches

En 2021, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage rebondi que la consommation des ménages, après une baisse également plus marquée en 2020 ► **figure 6**. Les disparités selon les branches apparues en 2020 ont néanmoins persisté en 2021. Dans l'industrie, la fabrication de matériels de transport a faiblement rebondi en 2021, pénalisée à la fois par les difficultés d'approvisionnement (s'agissant de l'industrie automobile), et par l'état dégradé du tourisme mondial (s'agissant de l'aéronautique). Les services les plus affectés par les mesures de restriction – hébergement-restauration, transports, services aux ménages (sport, culture, loisirs) – ont poursuivi leur trajectoire de reprise, malgré un début d'année 2021 marqué à nouveau par l'épidémie. L'hétérogénéité ne s'est cependant

pas résorbée, entre ces branches dont l'activité ou la consommation est restée en moyenne sous son niveau de 2019 et celles qui, ayant moins souffert de la crise sanitaire, s'en sont rapprochées ou l'ont dépassé (information-communication, services financiers...). Ce constat est aussi vrai à un niveau plus agrégé : en 2021, la valeur ajoutée est restée à un niveau par rapport à 2019 relativement plus dégradé dans l'industrie que dans les services, et inversement pour la consommation des ménages.

### En 2021, l'emploi et la population active ont été dynamiques

Après une diminution en 2020 (- 216 900 emplois en fin d'année, par rapport à la fin d'année 2019), d'ampleur largement moindre que celle de l'activité, l'emploi salarié a vivement rebondi en 2021 (+ 855 100 entre fin 2020 et fin 2021), repassant fin 2021 nettement au-dessus du niveau de la fin 2019<sup>3</sup>. Il est néanmoins resté en deçà de son niveau d'avant-crise dans l'industrie, tandis qu'il était particulièrement allant dans la construction, l'hébergement-restauration et les services aux entreprises. Le dispositif d'activité partielle, dont les

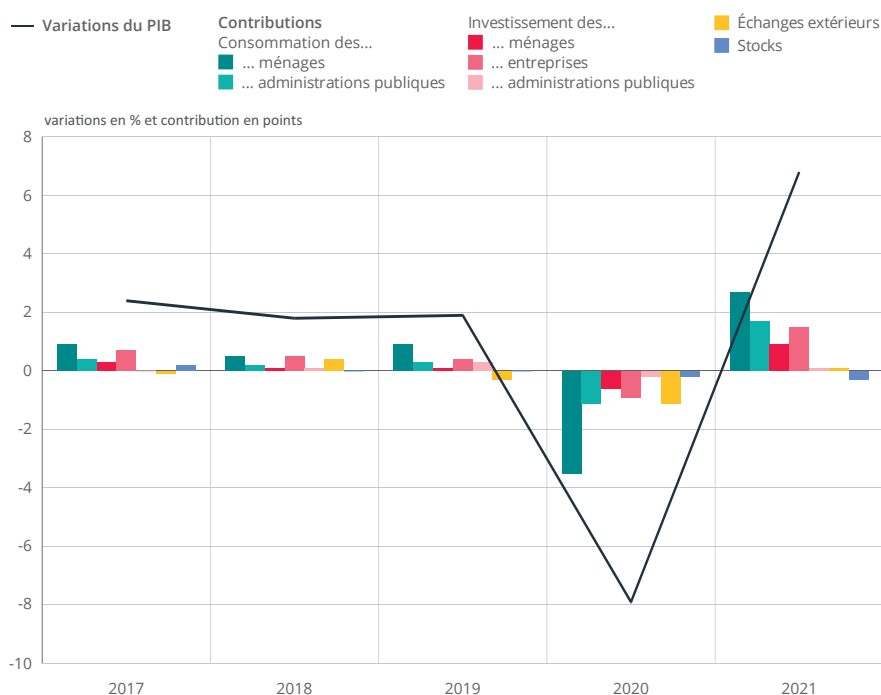
conditions ont progressivement évolué au cours de l'année, ne concernaient en décembre 2021 qu'environ 400 000 salariés (contre 1 900 000 en janvier 2021)<sup>4</sup>.

Après des mouvements très heurtés en 2020 selon un effet en « trompe-l'œil »<sup>5</sup>, le taux de chômage a été quasi stable pendant les trois premiers trimestres de 2021, à environ 8 % de la population active, avant de refluer sensiblement à 7,4 % au quatrième trimestre. Le dynamisme de l'emploi au cours de l'année a en effet été d'abord contrebalancé par celui de la population active, qui a rejoint progressivement sa trajectoire tendancielle d'avant la crise sanitaire puis l'a dépassé au troisième trimestre, avant de se replier légèrement par contrecoup au quatrième, conduisant à la baisse marquée du taux de chômage en fin d'année. Ces mouvements ont été particulièrement marqués pour les jeunes, dont le taux d'emploi a atteint un point haut depuis 1991, notamment sous l'effet des contrats en alternance.

### En 2021, tiré par des revenus d'activité dynamiques, et quoique pénalisé par une inflation en hausse, le pouvoir d'achat par unité de consommation a progressé de 1,9 %

Après un ralentissement en 2020 (+ 1,1 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé (+ 4,0 %), plus vivement encore qu'en 2018 et 2019. Le même effet de miroir évoqué précédemment entre 2020 et 2021 a joué sur les contributions des différentes composantes du pouvoir d'achat, à l'exception notable de l'inflation ► **figure 7**. Les revenus d'activité ont contribué le plus, à hauteur de 5,0 points, en lien avec la reprise de l'activité, le dynamisme de l'emploi et le moindre recours à l'activité partielle. En 2020 la contribution négative des revenus d'activité avait été en partie compensée par celle, positive, des prestations sociales et des impôts<sup>6</sup>. En 2021, c'est le phénomène inverse qui se produit. L'ampleur nettement plus faible de la contribution négative des prestations sociales, de - 0,6 point, reflète toutefois la poursuite partielle des dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité). Enfin, poussée notamment par les prix de l'énergie, l'inflation a commencé à augmenter nettement au second semestre 2021, jusqu'à atteindre 2,8 % sur un an en fin d'année. Malgré cette hausse des prix, la croissance du pouvoir d'achat a été nette en moyenne annuelle (+ 2,3 %, soit 1,9 % par unité de consommation).

## ► 5. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



**Note** : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

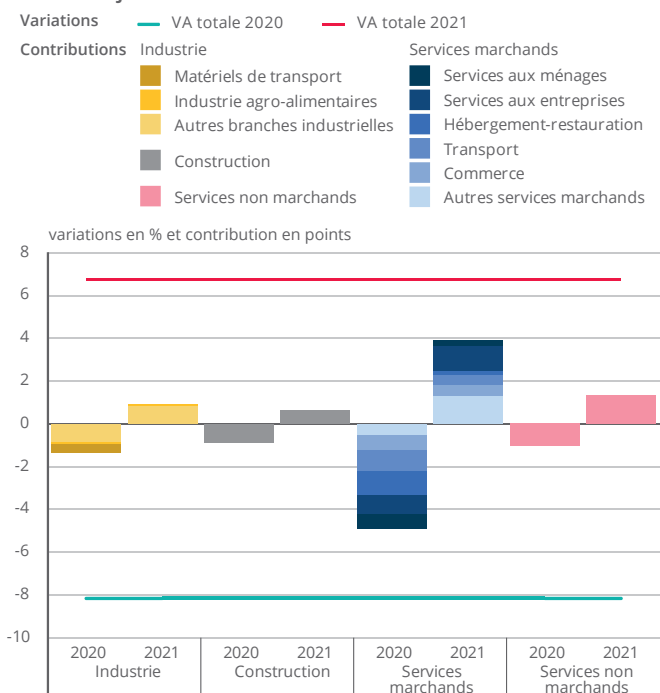
**Lecture** : en 2021, le PIB, en volume aux prix de l'année précédente chaînés, a augmenté de 6,8 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de 2,7 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.



## ► 6. Variation annuelle et contribution des branches ou produits

### a. Valeur ajoutée

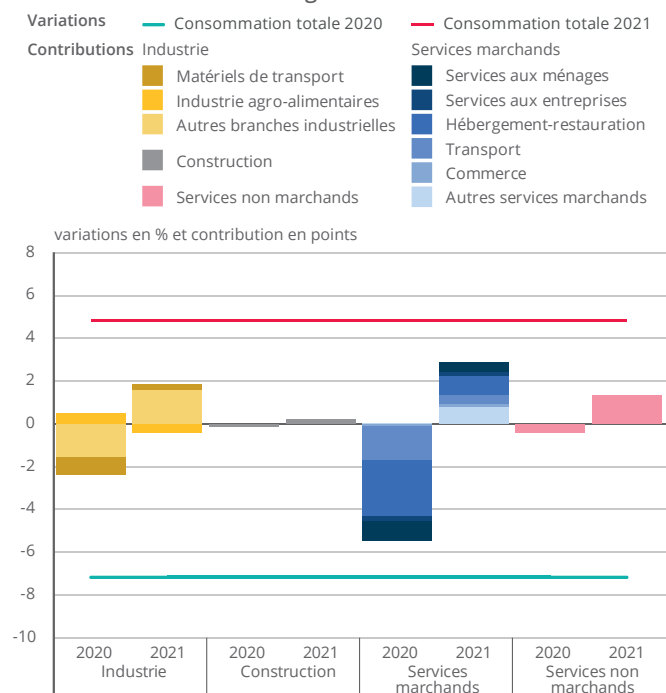


**Note :** les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

**Lecture :** en 2021, la valeur ajoutée totale a augmenté de 6,8 %. La contribution des autres services marchands (services marchands hors commerce, transport, hébergement-restauration, services aux entreprises et aux ménages) a été de 1,3 point ; celle de l'ensemble des branches des services marchands a été de 4,0 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

### b. Consommation des ménages



**Note :** les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

**Lecture :** en 2021, la consommation totale des ménages a augmenté de 4,8 %. La contribution des autres services marchands (services marchands hors commerce, transport, hébergement-restauration, services aux entreprises et aux ménages) a été de 0,8 point ; celle de l'ensemble des branches des services marchands a été de 2,8 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a augmenté de 9,6 % en 2021, en nette reprise après sa chute en 2020. Le taux de marge a quant à lui atteint 34,2 %, repassant même au-dessus du pic de 2019 (lié principalement à un effet d'enregistrement du CICE). Cette moyenne annuelle résulte cependant d'un premier semestre 2021 élevé, dans le sillage du rebond de la fin 2020, tandis que le second semestre 2021 a été un peu plus modéré. ●

Aliette Cheptitski (Insee)

<sup>1</sup> World Economic Outlook, FMI (Avril 2022).

<sup>2</sup> Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.

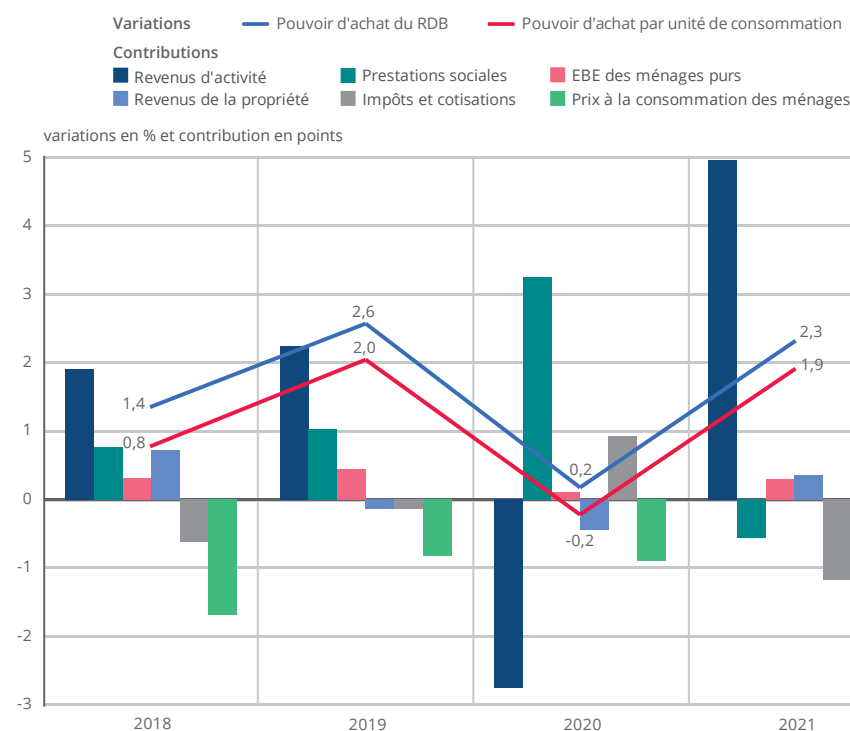
<sup>3</sup> Données révisées sur l'emploi salarié national, par rapport à celles mobilisées dans le chapitre Emploi du bilan, suite à plusieurs changements méthodologiques ; en particulier les alternants sont inclus explicitement dans la dynamique de l'emploi des années 2019 à 2021.

<sup>4</sup> Le chômage partiel, 27 avril 2022, Dares.

<sup>5</sup> Les confinements ont rendu difficiles les démarches de recherche active d'emploi, ce qui influe sur la mesure du taux de chômage : en effet, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.

<sup>6</sup> Ce, pour des raisons en partie comptables : contrairement aux salaires auxquels l'activité partielle n'est pas enregistrée dans les revenus d'activité, mais dans les prestations sociales.

## ► 7. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contribution de ses principaux déterminants



**Note :** les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

**Lecture :** le pouvoir d'achat du RDB des ménages a augmenté de 2,3 % en 2021. La principale contribution à cette hausse est celle des revenus d'activité, qui s'élève à 5,0 points.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee.

# Fin 2021, l'emploi salarié atteint un niveau record en Île-de-France

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 se solde par une progression sensible de l'emploi salarié, avec plus de 130 000 nouvelles embauches en un an, permettant d'atteindre un niveau supérieur à celui d'avant-crise. Ces résultats sont portés par la forte hausse de l'emploi tertiaire marchand, notamment dans l'intérim et le secteur de l'information et communication. Le secteur de l'hébergement et restauration est particulièrement dynamique en 2021, sans néanmoins retrouver son niveau d'avant-crise. Le rebond de l'emploi est fort à Paris. Les difficultés d'approvisionnement tendent en revanche à pénaliser les embauches dans les Yvelines.

Pendant toute l'année 2021, en Île-de-France, l'emploi salarié est reparti à la hausse et dépasse désormais en fin d'année le niveau observé fin 2019 (+ 0,3 % en deux ans contre + 1,5 % en France hors Mayotte) ► **figure 1**. Fin 2021, les établissements franciliens emploient près de 6 millions de salariés. Au cours de l'année, 130 000 emplois ont été créés, soit davantage que le record enregistré durant l'année 2019. Ces gains compensent ainsi largement les suppressions constatées en 2020 en raison de la crise sanitaire. En un an, la progression est toutefois moins forte qu'au niveau national (+ 2,2 % contre + 2,8 % entre fin 2020 et fin 2021), alors qu'elle était similaire durant les cinq années précédant la crise, entre 2014 et 2019 (respectivement + 1,0 % et + 0,9 % de variation annuelle moyenne). Les restrictions sanitaires ont en effet davantage pénalisé l'économie francilienne, compte tenu notamment de ses spécificités sectorielles et de sa forte dépendance au tourisme étranger et aux échanges internationaux.

### Le secteur tertiaire marchand porte la reprise de l'emploi francilien

Fin 2021, l'emploi tertiaire marchand (hors intérim) regroupe 3,6 millions de salariés ; il repart nettement à la hausse sur un an, sans toutefois atteindre la dynamique

#### ► Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données durant la phase de montée en charge du dispositif.

nationale (+ 3,0 % entre fin 2020 et fin 2021 en Île-de-France contre + 4,3 % en France hors Mayotte) ► **figure 2**. L'effectif salarié francilien est ainsi légèrement moindre (- 0,2 %) qu'avant la crise sanitaire (fin 2019) alors que, en France hors Mayotte, il a progressé de 1,6 %. L'emploi tertiaire non marchand, porté notamment par les embauches dans le secteur de la santé durant la crise sanitaire, continue de gagner des emplois sur l'année, à un rythme cependant moindre qu'en 2020 (+ 0,5 % contre + 0,9 %). Il était jusque-là quasiment stable depuis 2014. L'emploi dans la construction ralentit et enregistre une hausse moins marquée qu'au niveau national (+ 1,7 % contre + 2,5 %). L'industrie continue de perdre des emplois en Île-de-France, à un rythme supérieur à celui observé en France hors Mayotte.

Après une forte baisse entre 2019 et 2020 plus marquée en Île-de-France que dans le reste du territoire national, l'intérim progresse nettement en 2021, à un rythme équivalent dans la région capitale et en France hors Mayotte (respectivement + 12,7 % et + 12,5 %) ► **figure 3**. Ce fort recours à l'intérim est notamment porté par les remplacements des absences liées à l'épidémie de Covid-19 (arrêts maladie, isolement, garde d'enfant, etc.). Il en résulte que le volume d'emplois dans le travail intérimaire retrouve son niveau d'avant-crise dans la région (+ 0,8 %), alors que, au niveau national, il le dépasse de 6,3 %.

Au sein du tertiaire marchand hors intérim, l'emploi progresse dans la majorité des secteurs, mais à un rythme moindre que celui enregistré sur l'ensemble du territoire français. Ce constat est particulièrement vrai dans l'hébergement et restauration, où le nombre de salariés franciliens progresse certes de 9,1 % par rapport à 2020 mais ne parvient pas à retrouver le niveau d'avant-crise (- 1,8 %) alors que celui-ci est dépassé au niveau national (+ 1,6 %). En effet, tout au long de l'année 2021, les restrictions sanitaires ont

davantage affecté l'économie régionale. Dans l'information et communication, la progression reste solide, comme avant la crise sanitaire. Dans les services aux entreprises (hors intérim), le rebond est net (+ 3,1 %), le volume d'emplois retrouvant ainsi celui d'avant-crise (+ 0,3 % par rapport à fin 2019). En revanche, dans les services immobiliers, l'emploi recule plus fortement dans la région (- 2,0 %) qu'au niveau national (- 1,4 %) ; il n'a pas retrouvé son niveau de 2019 (- 4,2 % contre - 3,6 % en France).

### Paris en nette hausse, les Yvelines pénalisées

L'emploi progresse dans tous les départements. Le rebond est particulièrement fort à Paris (+ 3,6 %) après un repli important en 2020 (- 2,5 %), la capitale ayant été plus affectée que les autres départements par les conséquences de la crise sanitaire ► **figure 4**.

En revanche, dans les Yvelines, les effectifs salariés ont peu augmenté au cours de l'année 2021 (+ 0,2 %) et restent sensiblement inférieurs à leur niveau de fin d'année 2019. Le secteur de l'automobile est bien implanté sur ce territoire et les problèmes d'approvisionnements pourraient être un facteur explicatif de ce constat. La progression de l'emploi dans l'Essonne reste mesurée (+ 1,2 %) mais lui permet néanmoins de dépasser son niveau de fin 2019 (+ 0,8 %). Dans les autres départements de la région, la progression est plus dynamique, variant de 1,6 % à 2,2 % par rapport à 2020. ●

Samuel Deheeger (Insee)

#### ► Pour en savoir plus

- Pouget J., Simon O., *Point de conjoncture* du 9 mai 2022, Insee.

## ► 1. Emploi salarié total par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2021 en Île-de-France (milliers)	Évolution entre fin 2019 et fin 2021		Évolution entre fin 2020 et fin 2021		Évolution annuelle moyenne entre fin 2014 et fin 2019 <sup>1</sup>	
		Île-de-France	France hors Mayotte	Île-de-France	France hors Mayotte	Île-de-France	France hors Mayotte
<b>Agriculture</b>	<b>6,4</b>	<b>8,2</b>	<b>2,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>
<b>Industrie</b>	<b>423,6</b>	<b>-2,3</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,2</b>
Industrie agro-alimentaire	55,8	4,2	3,7	5,6	3,9	1,4	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	82,8	1,2	0,9	0,6	1,0	0,0	-0,1
Biens d'équipement	68,2	-3,4	-2,8	-1,4	-0,1	-1,6	-0,7
Matériels de transport	63,3	-7,6	-5,1	-4,0	-2,5	-1,4	-0,5
Autres branches industrielles	153,5	-3,6	-2,1	-0,8	0,2	-1,2	-0,6
<b>Construction</b>	<b>315,5</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,8</b>
<b>Tertiaire marchand</b>	<b>3 731,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>	<b>4,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
Commerce	712,0	-0,4	2,1	1,9	3,0	0,6	0,8
Transports	375,5	0,1	0,2	1,0	1,2	0,9	0,9
Hébergement - restauration	316,1	-1,8	1,6	9,1	15,1	2,0	2,7
Information - communication	439,2	3,4	3,6	4,5	4,6	2,3	2,5
Services financiers	333,2	-1,0	-0,4	0,6	1,2	0,5	0,5
Services immobiliers	77,7	-4,2	-3,6	-2,0	-1,4	0,7	1,1
Services aux entreprises hors intérim	989,1	0,3	2,8	3,1	4,0	2,1	2,5
Intérim	129,8	0,8	6,3	12,7	12,5	7,6	6,8
Services aux ménages	359,2	-2,1	0,1	3,4	5,7	0,0	-0,3
<b>Tertiaire non marchand</b>	<b>1 508,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>5 986,0</b>	<b>0,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>

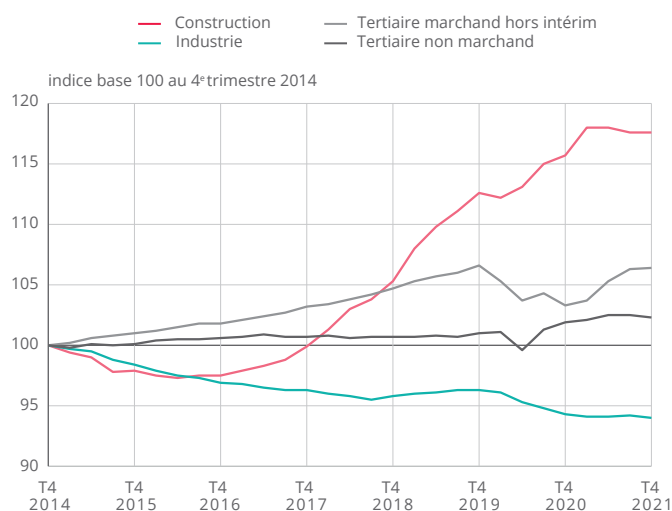
<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Notes** : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ** : emploi salarié total.

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 2. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité, en Île-de-France

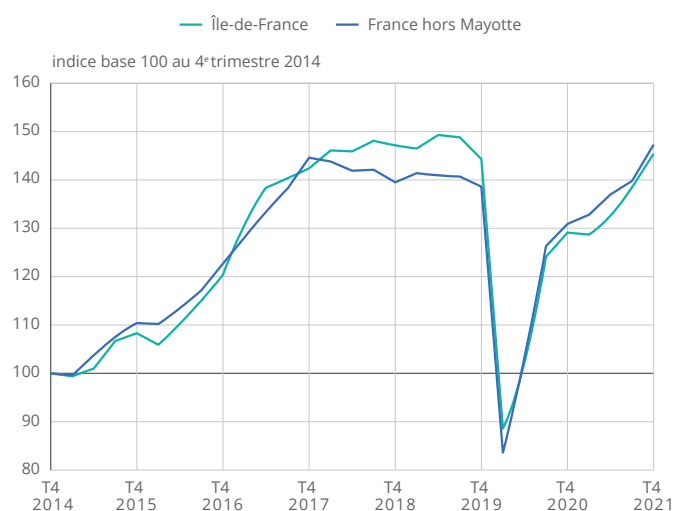


**Notes** : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ** : emploi salarié total.

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 3. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



**Notes** : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

**Champ** : emploi intérimaire en fin de trimestre.

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## ► 4. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité, en Île-de-France

en %

Zonage	Emploi au 31/12/2021 (milliers)	Évolution entre fin 2019 et fin 2021	Évolution entre fin 2020 et fin 2021					Total	
			Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand dont Intérim	Tertiaire non marchand		
Paris	1 876,1	1,0	-23,5	3,7	2,1	4,8	7,2	0,2	3,6
Seine-et-Marne	474,3	-0,2	2,8	-0,3	2,4	3,1	11,7	0,8	2,1
Yvelines	532,1	-1,7	-2,3	-2,8	1,7	0,9	7,0	0,2	0,2
Essonne	458,3	0,8	3,6	-0,8	2,5	1,7	-0,3	0,7	1,2
Hauts-de-Seine	1 072,1	-1,0	12,2	-0,8	0,4	2,2	47,5	0,6	1,6
Seine-Saint-Denis	645,6	1,9	6,5	0,4	1,9	3,3	18,1	0,8	2,2
Val-de-Marne	539,1	-0,4	0,9	1,4	0,2	3,1	15,3	0,1	1,8
Val-d'Oise	388,4	1,9	-3,2	-2,1	2,5	3,8	20,4	0,6	2,2
<b>Île-de-France</b>	<b>5 986,0</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>1,7</b>	<b>3,3</b>	<b>12,7</b>	<b>0,5</b>	<b>2,2</b>

**Notes** : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

**Champ** : emploi salarié total.

**Sources** : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

# Le marché du travail retrouve son dynamisme

Avec la levée des restrictions sanitaires et la reprise de l'activité économique, le nombre de demandeurs d'emploi diminue très fortement en 2021 en Île-de-France mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise, contrairement au reste du pays. En un an, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) recule de 6,1 % et s'établit, en moyenne, à 997 320 au quatrième trimestre 2021. Parmi elles, 663 140 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 334 180 exercent une activité réduite (catégories B et C). Après avoir augmenté de 0,5 point en 2020 et diminué d'autant en 2021, le taux de chômage francilien s'élève à 7,2 % de la population active au quatrième trimestre 2021.

En Île-de-France, fin 2021, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité au cours du dernier mois (catégorie A) recule de 12,5 % par rapport à l'année précédente ► **figure 1**. Il avait augmenté de 15,6 % en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C augmente de 9,8 % en un an, hausse qui reflète la reprise d'une activité partielle pour une partie des demandeurs auparavant inscrits en catégorie A. Au total, l'effectif des catégories A, B, C diminue de 6,1 % mais reste légèrement supérieur à celui d'avant-crise, observé fin 2019.

Ces évolutions sont très proches de celles constatées en France, où la demande d'emploi, pourtant moins durement affectée par le ralentissement brutal de l'activité en 2020, diminue en un an de 12,4 % en catégorie A et de 5,7 % en catégories A, B, C. Contrairement à l'Île-de-France, la demande d'emploi en France est désormais inférieure à son niveau d'avant-crise. Le nombre de demandeurs non tenus de rechercher un emploi, en raison notamment d'une formation (catégorie D), progresse de 24,4 % dans la région, contre - 6,0 % au niveau national.

Après une année 2020 difficile, Paris est le département francilien pour lequel la baisse du nombre de demandeurs

d'emploi en 2021 est la plus forte : - 16,6 % en un an en catégorie A et - 8,2 % en catégories A, B, C. Dans les Hauts-de-Seine et l'Essonne, le recul du nombre de demandeurs d'emploi est également plus prononcé qu'au niveau national.

### Les demandeurs d'emploi les plus pénalisés par la crise sanitaire profitent le plus de la reprise

En un an, en catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi baisse notamment parmi ceux qui recherchent un poste dans les domaines de « l'hôtellerie, restauration, alimentation », de « la gestion, administration des entreprises », ainsi que dans celui de « la communication, information, art et spectacle ». Le recul concerne toutes les classes d'âges, les demandeurs de moins de 25 ans (- 18,8 %, soit - 16 020), ceux âgés de 25 à 49 ans (- 14,2 %, soit - 66 890) et les 50 ans ou plus (- 6,1 %, soit - 12 240). Cependant, les demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans sont les seuls à être moins nombreux qu'au quatrième trimestre 2019, avant la crise sanitaire. La baisse est, en outre, un peu plus marquée pour les hommes que pour les femmes (- 12,8 % contre - 12,3 %). L'écart atteint 1,5 point en France métropolitaine (- 13,7 % pour les hommes contre - 12,2 % pour les femmes).

La demande d'emploi en catégories A, B, C diminue du fait essentiellement d'une hausse des sorties de Pôle emploi (+ 12,2 % en un an, soit + 11 310) et, dans une moindre mesure, d'une baisse des entrées (- 1,3 %, soit - 1 220). La hausse des sorties, en grande partie liée à des reprises d'emploi, semble favorable aux demandeurs de longue durée, dont le nombre repart à la baisse depuis le deuxième trimestre 2021. Sur l'année néanmoins, le nombre d'inscrits de moins d'un an diminue particulièrement (- 8,4 % contre - 3,7 % pour les inscrits depuis un an ou plus).

### Le taux de chômage retrouve son niveau d'avant-crise

En Île-de-France, après une année 2020 marquée par de fortes fluctuations, le taux de chômage au sens du BIT se stabilise entre 7,6 % et 7,7 % durant les trois premiers trimestres de 2021 ► **figures 2 et 3**. Il recule ensuite de 0,5 point au quatrième trimestre 2021 pour atteindre 7,2 % de la population active, comme en France métropolitaine. Il retrouve son niveau d'avant-crise, le plus bas depuis 2009 si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe-l'œil » du printemps 2020 liée à la crise sanitaire. En France (hors Mayotte), le taux de chômage s'établit à 7,4 %, soit 0,8 point de moins qu'au quatrième trimestre 2019.

Jusqu'à la plus basse d'Île-de-France depuis 2008, le taux de chômage des Yvelines se retrouve en 2021 au-dessus de celui de Paris. La capitale bénéficie de la baisse la plus forte, sur l'année, des départements franciliens (- 0,8 point). Au quatrième trimestre, Paris et les Hauts-de-Seine enregistrent désormais les taux départementaux les plus faibles, respectivement 6,0 % et 6,2 %. La Seine-Saint-Denis conserve le taux de chômage le plus élevé de la région (10,5 %), loin devant le Val-d'Oise (8,4 %) et le Val-de-Marne (7,3 %). ●

Benoît Trinquier (Drieets Île-de-France)

#### ► Politique de l'emploi

Comme au niveau national, le dynamisme du marché du travail en 2021 peut s'appuyer sur un renforcement des politiques de l'emploi, notamment en direction des jeunes éloignés de l'emploi ► **figure 4**. Dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution », l'année est en effet marquée par une hausse des prescriptions de parcours emploi compétences (PEC) et de contrats initiative emploi (CUI-CIE). En Île-de-France, le CUI-CIE n'a redémarré qu'à partir de l'été 2020 et ne concerne que les jeunes, très présents dans la région, ce qui explique la très forte hausse du dispositif en 2021. L'insertion par l'activité économique (IAE) touche un public plus large et constitue la plus grosse part des contrats aidés. Le dynamisme de l'alternance est, quant à lui, porté par l'apprentissage, dont la croissance (+ 43,4 % par rapport à 2020) est associée à la réforme introduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et par les mesures de soutien décidées dans le cadre des aides à l'embauche des jeunes. Enfin, les dispositifs d'accompagnement des jeunes, ralentis en 2020 du fait du contexte de crise, sont dynamiques en 2021, en particulier la « garantie jeunes » qui bénéficie de moyens financiers supplémentaires.

## ► 1. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2021				Évolution 2021 T4 / 2019 T4		Évolution 2021 T4 / 2020 T4		Évolution annuelle moyenne 2019 T4 / 2014 T4 <sup>1</sup>	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A (en %)	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A (en %)	Catégories A, B, C (en %)	Catégorie A (en %)
Hommes	502 260	340 010	50,4	51,3	3,4	2,1	-6,2	-12,8	0,5	-0,9
Femmes	495 060	323 130	49,6	48,7	0,9	0,0	-6,1	-12,3	2,0	0,9
Moins de 25 ans	94 390	69 050	9,5	10,4	4,1	2,0	-13,2	-18,8	-1,8	-2,5
De 25 à 49 ans	624 200	404 470	62,6	61,0	0,4	-0,9	-7,3	-14,2	0,5	-0,8
50 ans ou plus	278 720	189 620	27,9	28,6	5,5	5,0	-0,7	-6,1	4,5	2,9
Inscrits depuis un an ou plus	491 510	nd	49,3	nd	8,6	nd	-3,7	nd	2,9	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	293 260	nd	29,4	nd	12,3	nd	3,2	nd	4,3	nd
<b>Île-de-France</b>	<b>997 320</b>	<b>663 140</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>-6,1</b>	<b>-12,5</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>
<b>France entière</b>	<b>5 685 400</b>	<b>3 361 900</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>-5,7</b>	<b>-5,7</b>	<b>-12,4</b>	<b>1,0</b>	<b>-0,9</b>

nd : données non disponibles.

<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour les demandeurs d'emploi en fin de mois pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données CVS-CJO.

**Avvertissement :** le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

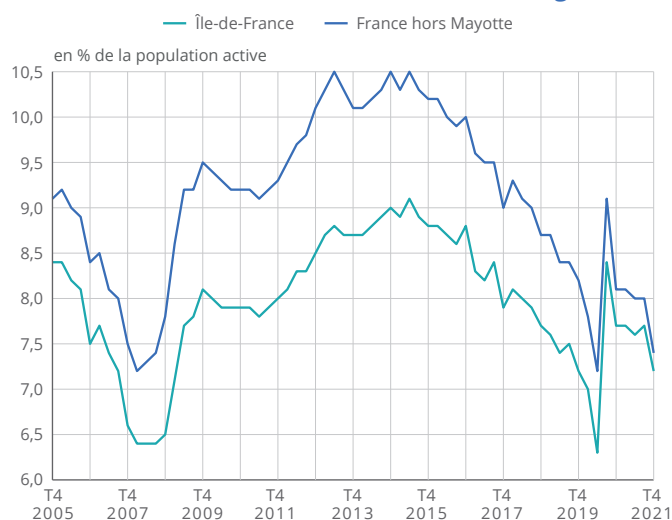
## ► 2. Taux de chômage

Zonage	2019 T4	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	en % de la population active	
							Évolution 2021 T4 / 2019 T4 (points de %)	Évolution 2021 T4 / 2020 T4 (points de %)
Paris	6,3	6,8	6,7	6,5	6,4	6,0	-0,3	-0,8
Seine-et-Marne	6,8	7,3	7,3	7,3	7,4	7,0	0,2	-0,3
Yvelines	6,3	6,7	6,7	6,7	6,8	6,5	0,2	-0,2
Essonne	6,6	7,0	7,0	6,9	7,0	6,6	0,0	-0,4
Hauts-de-Seine	6,3	6,8	6,8	6,7	6,7	6,2	-0,1	-0,6
Seine-Saint-Denis	10,6	11,1	11,0	11,0	11,1	10,5	-0,1	-0,6
Val-de-Marne	7,3	7,9	7,8	7,8	7,9	7,3	0,0	-0,6
Val-d'Oise	8,4	9,0	8,9	8,8	9,0	8,4	0,0	-0,6
<b>Île-de-France</b>	<b>7,2</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>7,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,5</b>
<b>France hors Mayotte</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>	<b>7,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,7</b>

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

## ► 3. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisé.

## ► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes en Île-de-France

Type d'aide	2019	2020	2021
<b>Aides à l'emploi</b>	<b>175 359</b>	<b>177 723</b>	<b>244 500</b>
- Contrats aidés	32 230	29 524	47 620
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	8 397	5 538	8 166
Contrats initiative emploi (CUI-CIE)	nd	249	12 359
Insertion par l'activité économique (IAE) <sup>1</sup>	23 829	23 737	27 095
- Contrats en alternance	<b>143 129</b>	<b>148 199</b>	<b>196 880</b>
Apprentissage	77 454	117 233	168 067
Contrats de professionnalisation	65 675	30 966	28 813
<b>Accompagnement des jeunes</b>	<b>56 932</b>	<b>55 789</b>	<b>68 708</b>
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACÉA)	56 932	55 789	68 708
dont Garantie jeunes	12 058	11 364	22 073
<b>Emplois francs</b>	<b>nd</b>	<b>5 227</b>	<b>5 630</b>

nd : données non disponibles.

<sup>1</sup> Année glissante de décembre N-1 à novembre N.

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares, extraction du 01/04/2022.

### ► Pour en savoir plus

- Site de la DRIEETS Île-de-France : <https://idf.drieets.gouv.fr>
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, données trimestrielles, Dares : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-demandeurs-demploi-inscrits-pole-emploi>



# Fort dynamisme des créations d'entreprises en 2021

Les créations d'entreprises progressent plus fortement en 2021 (+ 10 %) qu'en 2020 (+ 3,6 %). La crise sanitaire n'a pas impacté la tendance à la hausse observée depuis plusieurs années. Les nouvelles entreprises sont majoritairement créées sous le régime des micro-entrepreneurs. Les services aux entreprises, le commerce, le transport, l'hébergement et restauration concentrent la plus grande part des nouvelles entreprises. Cependant, la hausse des créations est essentiellement le fait des sociétés et des entreprises individuelles (69 % de la hausse). Les défaillances d'entreprises poursuivent leur baisse.

En 2021, 282 000 entreprises sont créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole, soit 26 000 de plus qu'en 2020 ► **figure 1**. Le nombre de créations annuelles atteint ainsi un chiffre record. La hausse du nombre de nouvelles entreprises, à + 10 %, est toutefois inférieure à celle constatée à l'échelle de la France (+ 17 %). Ce moindre dynamisme de la région francilienne est observé pour la troisième année consécutive. Mais compte tenu de son poids dans l'économie, l'Île-de-France reste la région contribuant le plus à la hausse nationale.

### La création de sociétés et d'entreprises individuelles progresse plus rapidement

Six nouvelles entreprises sur dix sont créées sous le régime des micro-entrepreneurs (169 000). Cependant, le nombre de nouveaux micro-entrepreneurs ne progresse que de 5 % par rapport à l'an passé, alors que les créations d'entreprises individuelles et de sociétés affichent un fort dynamisme, avec des taux de croissance respectivement de 20 % et 19 %. Ces évolutions contrastent à certains égards avec celles enregistrées au niveau national, avec un essor des créations sous le régime des micro-entrepreneurs (+ 17 %) mais une progression modérée des créations d'entreprises individuelles (+ 4 %). En revanche, un fort rebond des créations sous forme de sociétés s'observe également au niveau national (+ 25 %).

### L'augmentation des créations portée par les services aux entreprises

Les plus importants contributeurs à la hausse globale sont les secteurs des

services aux entreprises (+ 16 000 créations en un an, dont 52 % sous le régime des micro-entrepreneurs et 44 % pour les sociétés) et des services aux particuliers (+ 10 000 créations en un an). Ce dernier secteur est particulièrement dynamique, avec une hausse des créations de 28 % ► **figure 2**, notamment portée par le sous-secteur « enseignements, santé, action sociale » avec la formation continue d'adultes, et celui des « autres services personnels non classés ailleurs » (*coachs*, naturopathes, etc.).

Après avoir connu une vigueur exceptionnelle en 2020, les créations d'entreprises dans le secteur « commerce, transport, hébergement et restauration » restent à un niveau élevé (94 000 créations) mais se tassent un peu (- 1,1 %). La structure des créations évolue, avec une progression des nouvelles entreprises individuelles ou sous forme de sociétés, et une diminution du nombre des nouveaux micro-entrepreneurs (- 7 000).

### Les créations d'entreprises à la hausse dans tous les départements franciliens

Les créations d'entreprises sont plus nombreuses qu'en 2020 dans chacun des huit départements de la région, alors que l'an passé elles étaient en recul pour Paris ► **figure 3**. C'est en Seine-et-Marne que l'augmentation des créations d'entreprises est la plus vive (+ 19 %), mais aussi dans les trois autres départements de grande couronne où le taux de croissance est partout à deux chiffres. À Paris et en petite couronne, le nombre de nouvelles entreprises augmente en moyenne de 8 %. Pour la première fois depuis 2017, Paris est le seul département francilien pour lequel les entreprises créées sous le régime

#### ► Avertissement

Les créations d'entreprises sont calculées selon un dispositif rénové depuis la publication portant sur janvier 2022. Il en résulte un relèvement, en niveau, de l'historique des créations d'entreprises. Pour plus de détails, se référer à la [documentation sur le sujet](#).

des micro-entrepreneurs sont moins nombreuses que les entreprises créées sous l'un des deux autres régimes. Seuls sept autres départements français sont dans ce cas. Dans la capitale, la part des sociétés dans les nouvelles créations est supérieure de onze points à la moyenne régionale (42 % contre 31 %).

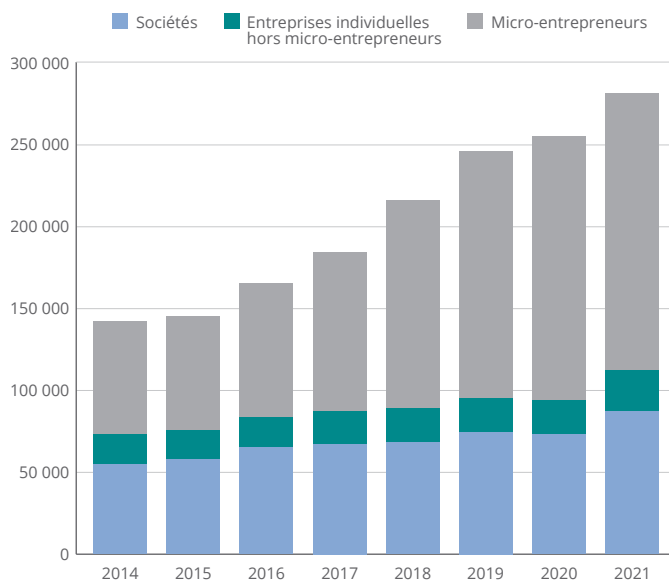
### Le niveau des défaillances prolonge la baisse historique de 2020

En 2021, 6 700 défaillances d'entreprises sont enregistrées en Île-de-France, soit 8 % de moins qu'en 2020 (7 300 défaillances) ► **figure 4**. Il faut remonter à 1991 pour observer un niveau aussi bas. Dans l'ensemble du pays, la diminution du nombre de défaillances est plus forte encore, avec un repli de 12 % en un an. Les dispositifs d'aide de l'État dans le cadre de la crise sanitaire ont pu contribuer à maintenir en activité certaines entreprises.

Dans la construction, le nombre de défaillances d'entreprises connaît un très léger rebond (+ 2,5 % en 2021), après avoir été quasiment divisés par deux l'an passé (- 48 % en 2020). En revanche, il baisse dans l'industrie (- 17 %) ainsi que dans le tertiaire marchand, avec notamment un repli de 15 % dans le secteur du « commerce, transport, hébergement et restauration ». ●

Joseph Chevrot (Insee)

## ► 1. Créations d'entreprises en Île-de-France

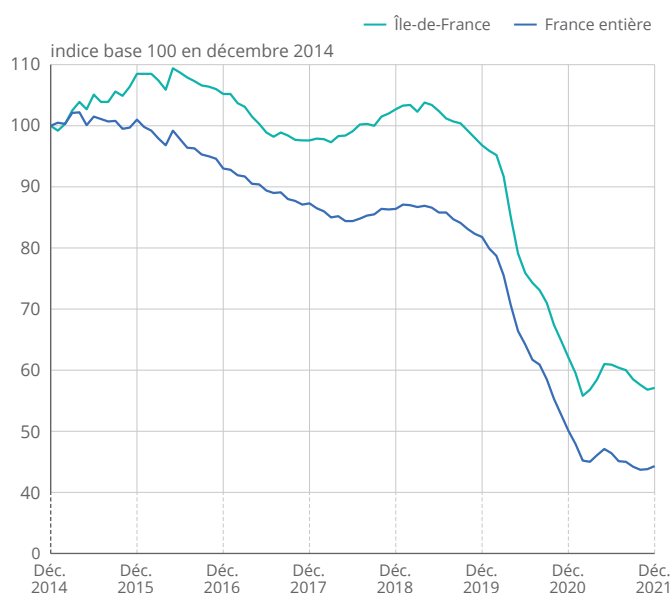


**Note :** nombre de créations brutes.

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## ► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



**Notes :** données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

## ► 2. Nombre de créations d'entreprises en 2021 et évolution entre 2020 et 2021 en Île-de-France

Secteurs	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (en %)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (en %)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (en %)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (en %)
Industrie	2 158	18,8	722	68,7	3 659	-1,7	6 539	9,6
Construction	11 286	12,4	699	25,0	5 618	-14,4	17 603	2,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	23 815	19,9	10 659	25,5	59 269	-10,8	93 743	-1,1
Services aux entreprises	44 397	19,4	5 855	14,7	67 668	14,3	117 920	16,2
Services aux particuliers	6 184	30,0	6 784	13,2	32 850	31,2	45 818	28,0
<b>Ensemble</b>	<b>87 840</b>	<b>19,2</b>	<b>24 719</b>	<b>20,1</b>	<b>169 064</b>	<b>5,0</b>	<b>281 623</b>	<b>10,4</b>

**Note :** données brutes.

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

## ► 3. Créations d'entreprises par département

Zonage	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble			
	Créations en 2021 (nombre)	Créations en 2021 (nombre)	Créations en 2021 (nombre)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (en %)	Évolution 2021/2020 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup> (en %)
Paris	34 997	7 223	41 770	83 990	7,5	9,4	10,3
Seine-et-Marne	5 526	2 514	15 677	23 717	26,9	19,4	10,6
Yvelines	6 403	2 361	17 010	25 774	22,1	14,6	10,8
Essonne	5 266	2 652	14 688	22 606	23,8	11,5	11,6
Hauts-de-Seine	11 017	2 525	21 766	35 308	8,6	7,9	12,0
Seine-Saint-Denis	10 864	3 157	24 021	38 042	16,1	7,7	13,1
Val-de-Marne	7 355	2 265	18 692	28 312	12,8	7,1	13,6
Val-d'Oise	6 412	2 022	15 440	23 874	20,6	12,0	13,6
<b>Île-de-France</b>	<b>87 840</b>	<b>24 719</b>	<b>169 064</b>	<b>281 623</b>	<b>14,3</b>	<b>10,4</b>	<b>11,6</b>
<b>France entière</b>	<b>279 870</b>	<b>131 853</b>	<b>638 797</b>	<b>1 050 520</b>	<b>21,5</b>	<b>16,7</b>	<b>8,2</b>

<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Note :** données brutes.

**Champ :** ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

### ► Pour en savoir plus

- Hofsetter É., « Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 », *Insee Première* n° 1892, février 2022.



# En 2021, une récolte francilienne avec de bons rendements mais de qualité hétérogène

En 2021, les récoltes des grandes cultures (céréales, oléagineux et betteraves) sont globalement supérieures aux moyennes observées entre 2016 et 2020, grâce aux bons rendements, et ce malgré les aléas climatiques. En effet, une pluviométrie excessive en fin de cycle a marqué cette campagne agricole, affectant particulièrement la qualité des grains. Au final, la valeur de la production agricole régionale augmenterait du fait de la hausse conjointe des volumes et des prix, ces derniers étant dopés par le contexte international.

Les céréales, les oléoprotéagineux et les betteraves constituent les principales grandes cultures en Île-de-France : la production francilienne représente 4 % de la production nationale des céréales et oléoprotéagineux (COP) et 10 % de celle des betteraves. En 2021, la récolte globale des COP se situe 14 % au-dessus de la moyenne observée sur la période 2016-2020. En revanche, après une très mauvaise récolte en 2020 due à la jaunisse, celle de betteraves retrouve son niveau moyen observé durant la même période ► **figure 1**. En France métropolitaine, les évolutions sont moins favorables : respectivement + 6 % pour les COP et - 7 % pour les betteraves.

### Des productions céréalières en hausse à la faveur de bons rendements

En Île-de-France, la récolte de blé tendre progresse de 14 % par rapport à la moyenne quinquennale, du fait de bons rendements, la surface cultivée étant stable ► **figure 2**. Avec 1,8 million de tonnes, la récolte de blé tendre retrouve ainsi en 2021 un bon niveau, après la petite récolte de 2020. La qualité du blé est toutefois hétérogène, avec notamment des poids spécifiques altérés par les fortes chaleurs au moment du remplissage des grains et les pluies

persistantes en fin de cycle. Les taux de protéines et la qualité boulangère sont néanmoins satisfaisants et répondent aux critères de commercialisation tant pour la meunerie que pour l'export.

La production d'orge est en hausse de 3 % par rapport à la moyenne quinquennale, la hausse des rendements (+ 12 %) ayant plus que compensé la baisse des surfaces (- 9 %).

La production de maïs s'accroît de 43 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années sous l'effet conjugué de la hausse des surfaces (+ 8 %) et des rendements (+ 33 %). Avec 108 quintaux par hectare, le rendement du maïs est à son meilleur niveau depuis 2017 (111 q/ha). En effet, la pluviométrie durant l'été 2021 a été importante et régulière au moment crucial du remplissage des grains.

### Une production en hausse pour les protéagineux, mais en baisse pour les oléagineux

La production de protéagineux augmente de 2 % par rapport à la moyenne quinquennale, une progression moins forte que celle des surfaces, en raison de moins bons rendements sous l'effet des à-coups climatiques de fin de campagne. Les

situations sont toutefois contrastées selon les cultures. Les volumes récoltés de pois surpassent de 22 % la moyenne malgré une baisse des rendements de 16 %, grâce à la forte hausse des surfaces (+ 44 %). À l'inverse, les volumes de féveroles chutent de 38 % en raison de la forte diminution des surfaces (- 44 %), que ne parvient pas à compenser la hausse des rendements (+ 13 %).

Quant aux oléagineux, du fait de la baisse des surfaces cultivées (- 24 %), la production de colza chute de 19 % par rapport à la moyenne quinquennale, et ce malgré la progression des rendements. Le tournesol, production marginale dans la région, voit ses surfaces augmenter à un rythme annuel de près de 2 500 hectares depuis 2019.

### Une production betteravière revenue à son niveau quinquennal moyen

Après la récolte catastrophique de 2020, la production de betteraves est conforme à la moyenne quinquennale, la baisse des surfaces ayant été compensée par la hausse des rendements. Ces derniers auraient pu être meilleurs sans le gel intense du 6 avril qui a nécessité le ressemis (sans néonicotinoïdes) d'environ un tiers des parcelles.

### Une valeur de la production agricole régionale en hausse

En 2021, dans un contexte de demande internationale soutenue, les prix des produits agricoles augmentent significativement ► **figure 3**. La guerre en Ukraine se traduit par un nouveau renchérissement au premier semestre 2022, notamment pour les céréales. Pour la campagne de valorisation qui s'étend de juillet 2021 à juin 2022, la valeur de la production des exploitations franciliennes de grandes cultures serait ainsi en hausse, du fait de l'augmentation conjointe des volumes et des prix. L'accroissement des coûts de production viendra toutefois limiter la progression des résultats ► **figure 4**. ●

Annie Kirthichandra, Hassane Boulebnane (Driaaf Île-de-France)

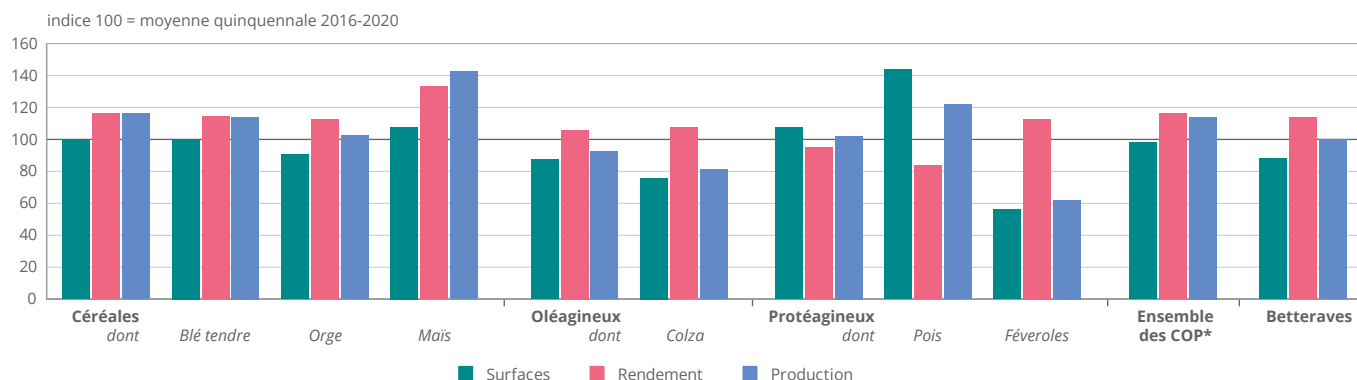
### ► Recensement agricole 2020 : premières tendances

Réalisé tous les dix ans, le recensement agricole fournit des données de cadrage sur les exploitations françaises, essentielles pour le pilotage des politiques publiques agricoles, et utilisables pour des travaux de recherche. La collecte de ces données s'est déroulée d'octobre 2020 à avril 2021. De premiers résultats donnent un état des lieux de l'agriculture en Île-de-France.

En 2020, l'Île-de-France compte 4 425 exploitations agricoles, soit 12 % de moins qu'en 2010, qui s'étendent en moyenne sur 127 ha (soit + 14 ha). Le nombre des grandes exploitations (au sens de la dimension économique) progresse de 11 % (recul de 24 % et 16 % pour les petites et moyennes). La spécialisation en grandes cultures se confirme (79 % des exploitations et 92,4 % de la surface agricole utile régionale) tandis que l'élevage poursuit sa baisse. L'emploi total dans les exploitations (environ 13 000 personnes) diminue de 8,5 % en équivalent temps plein. Cependant, le volume de travail des saisonniers progresse (+ 8 %), ainsi que le recours à des prestataires de travaux (57 % des exploitations l'utilisent contre 43 % en 2010). L'emploi féminin représente 29 % des emplois permanents.

Par rapport à 2010, le maraîchage, la viticulture et l'agriculture biologique connaissent un essor indéniable. Certaines activités gagnent du terrain, telles que la diversification (travail à façon, tourisme, énergie renouvelable) et les ventes en circuits courts. Par ailleurs, huit exploitations ont été recensées à Paris, traduisant l'émergence d'une agriculture urbaine en Île-de-France, une tendance observée dans nombre de grandes villes dans le monde. Les sites de production prennent alors des formes diverses, souvent innovantes : cultures sur les toits, aéroponie, hydroponie, cultures en sous-sol, etc.

## ► 1. Récolte 2021 en Île-de-France : évolution des surfaces, rendements et productions par rapport à la moyenne quinquennale 2016-2020



\* Céréales, oléagineux et protéagineux.

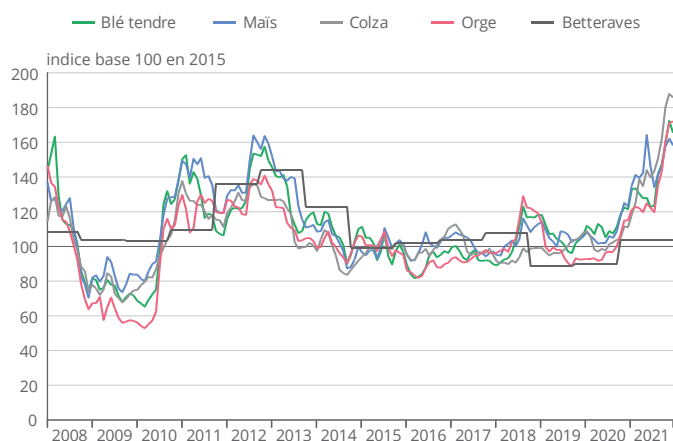
Source : Srise Île-de-France, Statistique agricole annuelle.

## ► 2. Les principales grandes cultures en Île-de-France

	Surfaces (ha)			Rendement (q/ha)			Production (t)		
	2021	Évolution 2021/moyenne 2016 à 2020 (en %)	Évolution 2021/2020 (en %)	2021	Évolution 2021/moyenne 2016 à 2020 (en %)	Évolution 2021/2020 (en %)	2021	Évolution 2021/moyenne 2016 à 2020 (en %)	Évolution 2021/2020 (en %)
<b>Céréales</b>	<b>364 090</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>83</b>	<b>16,2</b>	<b>20,2</b>	<b>3 020 654</b>	<b>16,3</b>	<b>22,1</b>
dont Blé tendre	220 885	0,2	13,7	82	14,3	8,8	1 817 216	14,1	23,7
Orge d'hiver	44 255	-1,8	3,7	80	17,7	23,5	354 091	14,8	28,1
Orge de printemps	39 925	-16,5	-31,3	70	8,0	32,8	280 150	-9,7	-8,8
<b>Total orge</b>	<b>84 180</b>	<b>-9,4</b>	<b>-16,5</b>	<b>75</b>	<b>12,5</b>	<b>30,1</b>	<b>634 241</b>	<b>2,5</b>	<b>8,7</b>
Mais-grain	43 915	7,8	-14,4	108	32,9	57,3	472 874	42,7	34,7
<b>Oléagineux</b>	<b>64 510</b>	<b>-12,6</b>	<b>-9,0</b>	<b>36</b>	<b>6,0</b>	<b>8,4</b>	<b>229 386</b>	<b>-7,4</b>	<b>-1,4</b>
dont Colza	52 260	-24,1	-13,9	36	7,3	8,1	190 666	-18,7	-6,9
<b>Protéagineux</b>	<b>16 925</b>	<b>7,7</b>	<b>-8,4</b>	<b>31</b>	<b>-5,2</b>	<b>1,7</b>	<b>52 954</b>	<b>2,1</b>	<b>-6,9</b>
dont Pois	13 265	43,9	7,8	32	-16,2	-10,3	42 242	21,8	-3,3
Féveroles	3 630	-44,0	-41,0	29	12,7	37,3	10 638	-38,0	-19,0
<b>Betteraves industrielles</b>	<b>40 750</b>	<b>-11,9</b>	<b>-6,1</b>	<b>820</b>	<b>13,6</b>	<b>108,4</b>	<b>3 342 255</b>	<b>0,1</b>	<b>95,6</b>

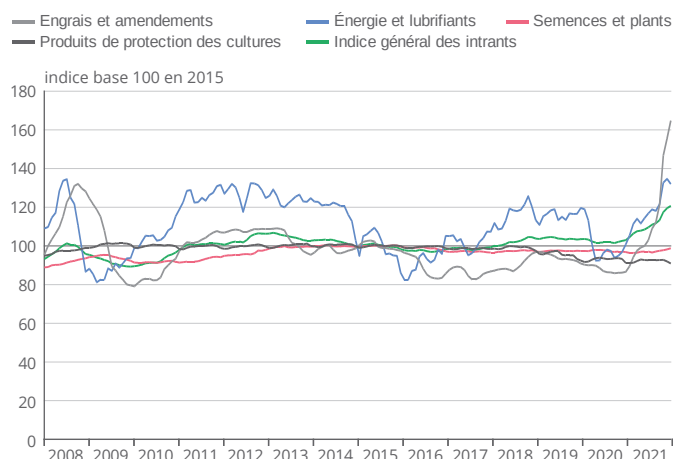
Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agreste, Statistique agricole annuelle.

## ► 3. Évolution des prix des produits agricoles à la production en France



Source : Insee, indices des prix des produits agricoles à la production (Ippap).

## ► 4. Évolution des prix des intrants en France



Source : Agreste, Insee, indices des prix d'achat des moyens de production agricole (Ippama).

### ► Pour en savoir plus

- Heim V., Lauraire Ph., Géry C., « Le compte prévisionnel de l'agriculture pour 2021 - Hausse généralisée des prix », *Insee Première* n° 1883, décembre 2021.
- Pignard G., « Recensement agricole 2020 - 1<sup>ers</sup> résultats - 4 425 exploitations agricoles en Île-de-France dont 79 % spécialisées en grandes cultures », *Études Île-de-France* n° 1, Agreste, décembre 2021.
- Site de la Driaaf Île-de-France : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>
- Site de la statistique agricole (Agreste) : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

# En 2021, la construction reprend en Île-de-France sans atteindre son niveau d'avant-crise sanitaire

En 2021, la construction de logements et de locaux reste marquée en Île-de-France par les effets de la crise sanitaire. Les volumes de logements autorisés en Île-de-France progressent mais ne retrouvent pas le niveau de 2019. Amorcée en 2018, la baisse de la construction de logements a été accentuée par les épisodes de confinement en 2020. Malgré une hausse des mises en vente, les réservations dans l'immobilier neuf n'ont pas repris, et ce dans un contexte de hausse des prix.

En 2021, les autorisations pour la construction de logements progressent de 13 % en Île-de-France par rapport à 2020, moins fortement qu'en France hors Mayotte (+ 19 %) ► **figure 1**. Avec 72 000 logements autorisés, le volume passe à nouveau au-dessus de l'objectif de 70 000 logements par an fixé par la loi relative au Grand Paris. Néanmoins, cette augmentation ne permet pas de rattraper les niveaux d'avant-crise sanitaire, contrairement à ce que l'on observe sur l'ensemble du territoire français : les autorisations restent inférieures de 12 % à celles de 2019 (+ 4,1 % au niveau national), et sont désormais inférieures de 27 % à celles du plus haut niveau observé en 2017 ► **figure 2**. Le poids de la région dans les autorisations nationales diminue pour la troisième année consécutive avec 15 % en 2021.

Le nombre de logements autorisés continue de baisser à Paris et en Seine-Saint-Denis au cours de l'année 2021 (- 14 % dans chacun de ces départements). Les autorisations progressent dans les autres départements, les plus dynamiques étant l'Essonne (+ 51 %) et les Yvelines (+ 31 %). Pour autant, hormis pour le département de l'Essonne, les volumes d'autorisations restent en deçà de ceux de 2019.

### Les surfaces autorisées de locaux d'activité augmentent, sauf dans l'immobilier de bureaux

En 2021, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels enregistrent un rebond de + 4,8 % en Île-de-France pour atteindre 4,0 millions de m<sup>2</sup>, la hausse étant cependant moins marquée qu'au niveau national (+ 10,5 %) ► **figure 3**. Les niveaux d'autorisations restent inférieurs de 21 % à ceux de 2019 (contre - 11 %

pour la France entière), en rupture avec la forte progression observée entre 2014 et 2019 (+ 9,8 % par an en moyenne), deux fois plus importante que pour la France entière (+ 5,0 %).

Les trois principaux segments, bureaux, entrepôts et services publics, enregistrent des évolutions contrastées. Les surfaces autorisées de bureaux diminuent à nouveau de 15 % et sont désormais inférieures de plus d'un tiers au niveau de 2019, alors qu'elles progressent pour l'ensemble de la France (+ 2,4 % par rapport à 2020). Les bureaux représentent près du quart des surfaces régionales de locaux autorisés, soit 959 000 m<sup>2</sup>. Les surfaces autorisées des entrepôts, après un pic atteint en 2017, puis une baisse en 2020, progressent de 51 % et atteignent près de 890 000 m<sup>2</sup>, soit 22 % du total régional des locaux autorisés. Les surfaces de locaux de services publics autorisées (908 000 m<sup>2</sup>) sont en hausse de 8,5 % en 2021.

Seules les autorisations de surfaces de locaux d'industrie progressent suffisamment pour rattraper le niveau de 2019, passant de 320 000 m<sup>2</sup> en 2019 à 363 000 en 2021, au-dessus de la moyenne des surfaces autorisées dans ce secteur ces cinq dernières années.

### Reprise des mises en vente dans l'immobilier neuf francilien

En 2021, avec 27 800 ventes de logements neufs, appartements et maisons confondus, les réservations franciliennes se maintiennent au niveau de 2020 (+ 0,2 %), niveau le plus bas depuis 2016 ► **figure 4**. Elles représentent désormais moins du quart des transactions enregistrées en France métropolitaine, lesquelles progressent de 15 % en 2021. Le

prix moyen au m<sup>2</sup> des appartements neufs continue d'augmenter en 2021 (+ 3 %) et atteint 5 241 euros/m<sup>2</sup>, soit 19 % de plus que la moyenne nationale ► **figure 5**. Ce différentiel de prix s'est cependant réduit depuis vingt ans : il était de 31 % en 2000. De même, pour les maisons individuelles, dont le prix moyen progresse de 14 % en 2021 pour s'établir à 429 238 euros, le différentiel atteint 30 % contre 40 % en 2000.

L'offre progresse à nouveau avec 25 900 logements neufs mis en vente, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2020. Malgré un nombre de ventes supérieure à l'offre, les logements neufs disponibles en fin d'année augmentent légèrement (+ 6 %) pour atteindre 23 300 logements. Le stock reste toutefois 3,7 fois supérieur à son niveau bas de 2010. ●

Noémie Oswald (DRIEAT)

#### ► Avertissement

Les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer, dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle (date effective de l'autorisation ou date de la mise en chantier). Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

#### ► Pour en savoir plus

- Site de la DRIEAT : <https://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

## ► 1. Construction autorisée de logements par département

en %

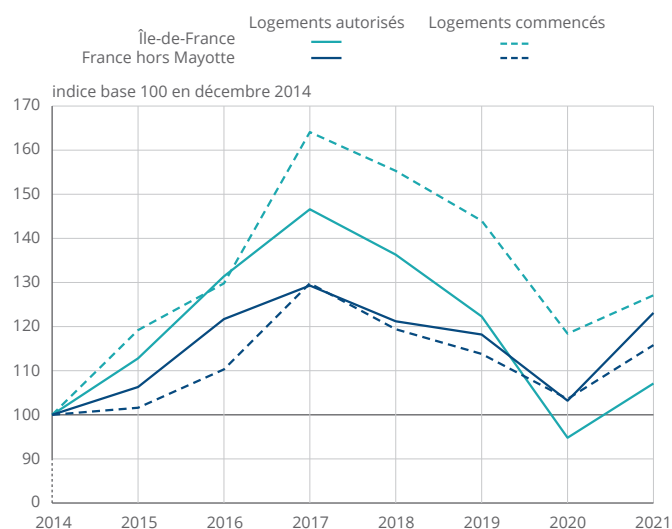
Zonage	Logements en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>
Paris	2 600	-13,8	-13,6	-10,7
Seine-et-Marne	12 700	-1,1	25,5	7,6
Yvelines	9 100	-5,3	31,3	5,8
Essonne	8 500	0,8	50,7	2,3
Hauts-de-Seine	11 900	-1,6	14,9	7,4
Seine-Saint-Denis	11 800	-30,3	-14,2	6,4
Val-de-Marne	8 600	-23,0	14,9	3,7
Val-d'Oise	6 800	-15,7	6,7	0,2
<b>Île-de-France</b>	<b>72 000</b>	<b>-12,3</b>	<b>13,1</b>	<b>4,1</b>
<b>France hors Mayotte</b>	<b>470 000</b>	<b>4,1</b>	<b>19,2</b>	<b>3,4</b>

<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Notes :** données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

## ► 2. Évolution de la construction de logements

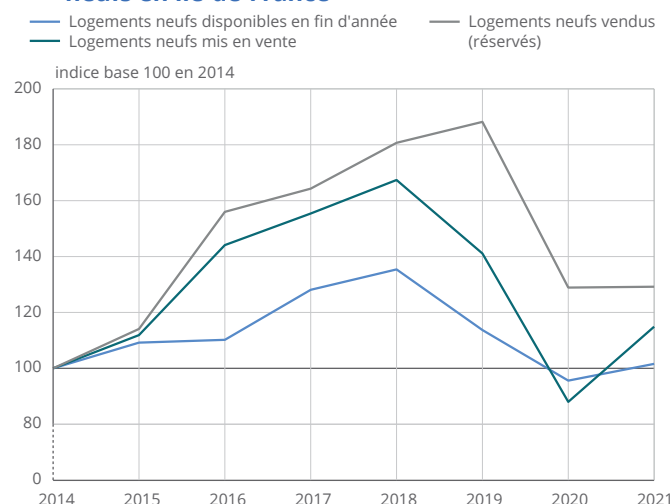


**Note :** données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.

**Champ :** logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sit@del2.

## ► 4. Évolution de la commercialisation de logements neufs en Île-de-France



**Note :** données 2021 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.

**Champ :** permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

## ► 3. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

en %

Secteurs	Île-de-France				France entière		
	Surfaces autorisées en 2021 (milliers de m <sup>2</sup> )	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>
Artisanat	121	-24,3	-15,4	9,7	8,1	16,8	5,5
Bureaux	959	-35,7	-14,7	21,1	-20,7	2,4	9,7
Commerce	358	-34,0	-9,2	3,9	-14,6	6,3	0,1
Entrepôt	890	-10,7	51,3	10,5	-5,5	35,5	14,3
Exploitation agricole ou forestière	199	-7,8	21,3	22,8	-16,4	-3,0	0,2
Hébergement hôtelier	202	-18,1	-39,5	7,7	-28,2	-18,7	10,9
Industrie	363	13,3	55,9	11,1	2,9	22,9	5,2
Service public ou d'intérêt collectif	908	-15,6	8,5	1,7	-12,2	7,5	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>3 998</b>	<b>-20,8</b>	<b>4,8</b>	<b>9,8</b>	<b>-11,3</b>	<b>10,5</b>	<b>5,0</b>

<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Note :** données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

## ► 5. Ventes des maisons et des appartements neufs

en %

Type de logement	Île-de-France				France métropolitaine			
	En 2021 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>2</sup>	En 2021 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>2</sup>
<b>Maisons neuves</b>								
Nombre de ventes <sup>1</sup>	1 175	-27,9	-0,3	6,4	7 583	-13,7	8,0	4,0
Prix moyen par maison	429 238	21,1	13,5	2,0	329 942	18,6	12,9	2,0
<b>Appartements neufs</b>								
Nombre de ventes <sup>1</sup>	26 659	-31,5	0,3	13,9	109 131	-10,8	15,5	10,1
Prix moyen au m <sup>2</sup>	5 241	4,9	3,0	1,6	4 420	4,0	2,5	2,1

<sup>1</sup> Réservations avec dépôt d'arrhes.

<sup>2</sup> Évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Champ :** permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

# La fréquentation touristique francilienne retrouve des couleurs en 2021

En 2021, l'activité du secteur touristique en Île-de-France reste en deçà de son niveau d'avant-crise sanitaire mais l'allègement des restrictions lui a permis de se redresser. Le retour des clientèles internationales, notamment européennes, a participé en grande partie à ce rebond. Tous les segments du secteur en ont profité : les chiffres d'affaires des hôteliers et des restaurateurs retrouvent des dynamiques positives, les taux d'occupation dans les hôtels tendent à revenir à des niveaux d'avant-crise et, enfin, les musées et monuments ont aussi retrouvé une partie de leur public. Au niveau national, l'activité hôtelière est sur la même dynamique, mais se rapproche plus rapidement des niveaux de fréquentation d'avant-crise.

Avec plus de 31,3 millions de nuitées durant toute l'année 2021, la fréquentation hôtelière en Île-de-France est en hausse de 38 % par rapport à 2020. Cependant, elle reste inférieure de 56 % à celle de 2019. Au niveau national, la dynamique est semblable, mais l'amplitude des évolutions est moins forte : le nombre de nuitées progresse de 29 % par rapport à 2020 et atteint ainsi un niveau inférieur de 37 % à celui de 2019. Les troisième et quatrième trimestres, durant lesquels les restrictions sanitaires ont été allégées, sont les périodes où la fréquentation hôtelière a été la plus élevée pour la région en 2021, ce qui est inhabituel. Ils représentent respectivement 33 % et 44 % des nuitées de l'année. Ainsi, le nombre de nuitées hôtelières durant le second semestre 2021 augmente de 159 % par rapport au même semestre de 2020. Il reste cependant en retrait de 34 % par rapport à celui de 2019 ► **figure 1**.

En 2021, entre mai et décembre, 56 % des nuitées hôtelières ont été enregistrées à Paris, 26 % en grande couronne et 18 % en petite couronne. Cette répartition est assez proche de celle observée durant les mêmes mois de 2019 ► **figure 2**.

Par ailleurs, le tourisme d'affaires dans la région a été pénalisé par la montée en puissance du télétravail et l'annulation d'un grand nombre de congrès, de salons et de séminaires.

### Un retour progressif des clientèles internationales

Sur la période de mai à décembre 2021, 39 % des nuitées hôtelières en Île-de-France ont été effectuées par les clientèles internationales, contre seulement 21 % au niveau national. La réouverture des frontières et l'allègement des mesures restrictives ont permis un retour principalement des touristes européens

ou américains. Le poids de la clientèle internationale est toutefois moindre qu'en 2019 (56 %). À Paris, plus de la moitié des nuitées hôtelières ont été réalisées par les visiteurs internationaux. La proportion de non-résidents est forte également en Seine-et-Marne, dans les Hauts-de-Seine ou encore en Seine-Saint-Denis. Dans les autres départements, la part des non-résidents est inférieure à 20 %.

Entre mai et décembre 2021, ce sont les hôtels 3 étoiles qui ont accueilli le plus de nuitées (39 %), suivis des hôtels 4 et 5 étoiles (36 %). Au niveau national, avec 40 % des nuitées, les hôtels 3 étoiles sont largement devant les hôtels classés 4 et 5 étoiles (26,2 %). En Île-de-France comme en France, les hôtels 3 étoiles sont ceux dont le nombre de nuitées entre mai et décembre 2021 se rapproche le plus du nombre enregistré avant la crise sanitaire ► **figure 3**.

### Des taux d'occupation en progression

En 2021, le taux moyen d'occupation des hôtels franciliens est de 42 % ► **figure 4**, en hausse de près de 7 points par rapport à 2020, mais en retrait de 33 points par rapport à 2019. À l'exception des mois de janvier, février et mars, les taux d'occupation mensuels sont systématiquement supérieurs à ceux de 2020. C'est particulièrement le cas au dernier trimestre, notamment en novembre (+ 41 points par rapport à novembre 2020).

### Des chiffres d'affaires qui repartent à la hausse

En 2021, avec l'allègement des restrictions sanitaires et le retour d'une partie des touristes, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie s'améliore en Île-de-France, notamment

à partir de l'été. Alors qu'au deuxième trimestre, marqué par des périodes de restriction des déplacements, il était en repli de l'ordre de 80 % par rapport à la même période de 2019, l'écart entre les deux années devient inférieur à 50 % à partir d'août pour terminer à - 16 % en décembre ► **figure 5**. Le secteur de la restauration connaît la même dynamique que l'hôtellerie : à partir du mois de juin, le manque à gagner par rapport à 2019 devient inférieur à 25 %. Le dernier trimestre a été le meilleur de l'année avec des niveaux de chiffre d'affaires inférieurs de 8,0 % par rapport au dernier trimestre 2019.

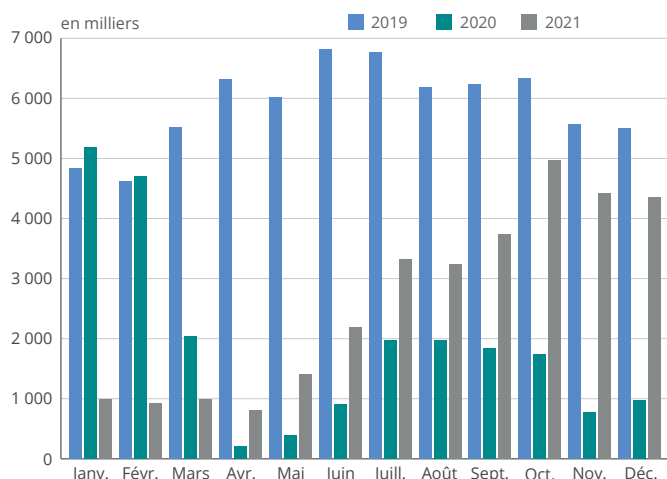
### Réouverture des sites touristiques

L'année 2021 a été marquée par la réouverture durable des musées et monuments. Même si la fréquentation est très en deçà de celle observée en 2019 du fait d'une présence moins importante des visiteurs internationaux, les établissements ont pu retrouver les publics de proximité, Franciliens, Français ou encore Européens. Les musées et monuments parisiens ont ainsi enregistré des hausses de fréquentation par rapport à 2020. À titre d'exemple, le nombre d'entrées au musée du Louvre a progressé de 5 %, de 31 % à la tour Eiffel et de 19 % à l'Arc de triomphe. Dans le reste de l'Île-de-France, hormis quelques exceptions, la fréquentation des musées et monuments affiche également un bilan positif. C'est particulièrement le cas des châteaux de Fontainebleau et de Vaux-le-Vicomte (+ 55 % et + 46 % par rapport à 2020), mais aussi du domaine de Versailles (+ 25 %). Néanmoins, la fréquentation des sites touristiques traditionnellement les plus visités (musée du Louvre, Arc de triomphe et château de Versailles) reste très inférieure à celle de 2019 (- 70 %). ●

Mathieu Belliard (CRT Paris Île-de-France)



## ► 1. Nombre de nuitées totales dans les hôtels franciliens en 2019, 2020 et 2021 selon les mois



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

## ► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées entre mai et décembre 2021 (en milliers)		Évolution 2021/2019 (en %)	
	Île-de-France	France entière	Île-de-France	France entière
1-2 étoiles	4 204	25 808	-44,8	-24,7
3 étoiles	10 742	47 315	-37,2	-21,2
4-5 étoiles	10 044	30 915	-47,3	-28,6
Non classés	2 640	14 157	-53,5	-30,3
<b>Total</b>	<b>27 630</b>	<b>118 195</b>	<b>-44,1</b>	<b>-25,2</b>

Note : données définitives.

Avertissement : dans ce tableau, les saisons touristiques 2021 et 2019 couvrent les mois de mai à décembre.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

### ► Avertissement

Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Des résultats détaillés sont de nouveau disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

#### Révision des séries

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

#### Couverture des saisons touristiques

Hôtel : les données 2021 détaillées (catégorie, type de clientèle...) ne couvrent que la période mai - décembre.

### ► Pour en savoir plus

- **Dangerfield O., Maingué A.**, « En 2021, malgré l'embellie estivale dans les campings, la fréquentation touristique baisse d'un quart par rapport à 2019 », *Insee Première* n° 1901, mai 2022.
- **CRT Paris Île-de-France**, « Bilan de l'activité touristique de l'année 2021 », 2022.
- **CRT Paris Île-de-France**, « Repères de l'activité touristique à Paris Île-de-France », 2021.

## ► 2. Nombre de nuitées dans les hôtels par département

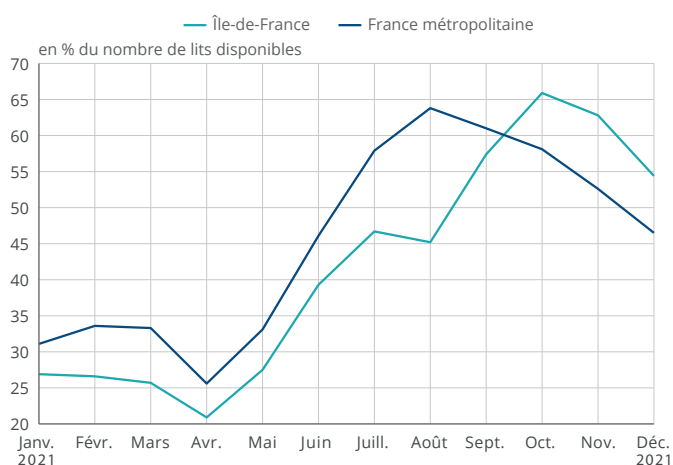
Zonage	Nombre de nuitées dans les hôtels entre mai et décembre		Part de nuitées effectuées par une clientèle non résidente	
	En 2021 (en milliers)	Évolution 2021/2019 (en %)	En 2021 (en %)	En 2019 (en %)
Paris	15 350	-42,4	51,6	67,7
Seine-et-Marne	3 685	-44,9	35,6	58,4
Yvelines	1 041	-40,9	13,7	27,9
Essonne	1 028	-27,3	11,0	21,5
Hauts-de-Seine	2 131	-49,7	22,9	44,6
Seine-Saint-Denis	1 774	-49,4	21,2	41,4
Val-de-Marne	1 222	-47,9	16,5	36,8
Val-d'Oise	1 399	-50,6	18,9	33,8
<b>Île-de-France</b>	<b>27 630</b>	<b>-44,1</b>	<b>39,2</b>	<b>56,4</b>
<b>France entière</b>	<b>118 195</b>	<b>-25,2</b>	<b>21,3</b>	<b>35,9</b>

Note : données définitives.

Avertissement : dans ce tableau, les saisons touristiques 2021 et 2019 couvrent les mois de mai à décembre.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

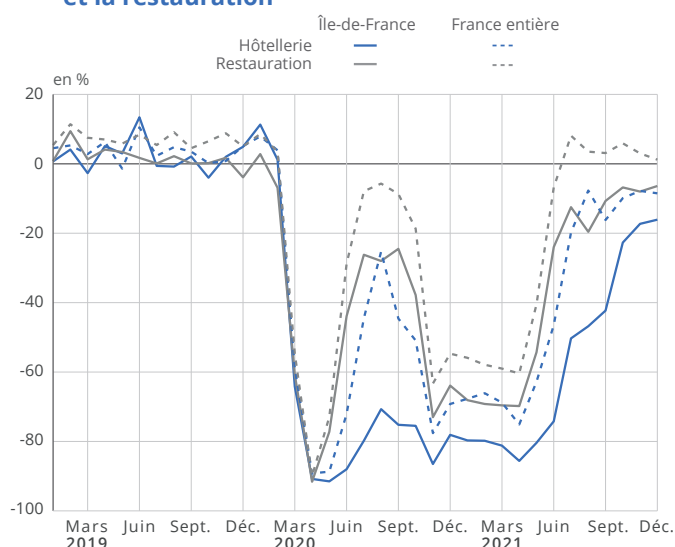
## ► 4. Taux d'occupation dans les hôtels



Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

## ► 5. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration



Note : pour l'année 2019, l'évolution est calculée par rapport au même mois que l'année précédente. À partir de janvier 2020, l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019.

Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2021, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Source : DGFiP, Insee.

# Le secteur des transports repart en 2021 mais reste à un niveau inférieur à 2019

En 2021, l'allègement des mesures sanitaires a permis un redémarrage partiel de l'activité de transport de voyageurs. Cependant, une période de confinement et des restrictions des déplacements ont continué à pénaliser le secteur. Le transport collectif urbain repart mais le nombre de voyages reste inférieur de plus de 30 % à celui de 2019. Le transport aérien demeure fortement affecté par la crise sanitaire en 2021, tant sur les lignes nationales qu'internationales, en raison du maintien de restrictions aux frontières et de la baisse de la fréquentation touristique. Les immatriculations de véhicules neufs redémarrent très faiblement en Île-de-France comme en France et sont 20 % en deçà du niveau atteint en 2019.

En France, en 2021, le trafic aérien, mesuré par le nombre de passagers, se redresse de 30 % après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, avec des périodes de confinement et de fermeture des frontières ► **figure 1**. Il reste néanmoins en retrait de 58 % par rapport à son niveau d'avant-crise. Les lignes internationales restent les plus pénalisées, avec près de 65 % de passagers en moins par rapport à 2019.

En Île-de-France, le trafic aérien connaît une dynamique similaire. Le nombre total de passagers dans la région (41,9 millions) est en augmentation de 27 % par rapport à l'année 2020. Cependant, il reste à un niveau très inférieur à celui de 2019 (- 61 %). Le trafic progresse sur les lignes nationales comme sur les lignes internationales (+ 27 % par rapport à 2020). La plus forte hausse concerne les lignes à bas coût (+ 52 % de passagers), le trafic sur ces lignes demeurant inférieur de 59 % à celui de 2019 ► **figure 2**.

### Le transport collectif urbain ne retrouve pas son niveau de 2019

Après la forte baisse observée en 2020, les transports collectifs franciliens connaissent une progression en 2021 (+ 22 % par rapport à 2020 en nombre de voyages) mais ne retrouvent pas, eux non plus, leur niveau de 2019 (- 31 %) ► **figure 3**. L'année 2021 a en effet été marquée par une période de confinement, ce qui a directement influé sur la fréquentation des transports, même si la période a été moins longue et moins stricte qu'en 2020. Elle a aussi été marquée par une activité touristique qui n'a que partiellement repris. De plus, la crise sanitaire entraîne une évolution des comportements de mobilité : développement du télétravail conduisant

à une baisse des déplacements domicile-travail et à une augmentation du recours aux modes de transport doux (marche, vélo).

Le réseau ferré connaît la plus forte reprise avec une augmentation du trafic de 35 % pour le métro et 30 % pour le RER. Les réseaux de bus de la RATP, dont l'activité avait été moins affectée par les mesures sanitaires, enregistrent une progression de 12 % mais ne retrouvent pas le niveau d'avant-crise (- 24 % par rapport à 2019). La SNCF totalise 609 millions de voyages sur le réseau francilien en 2021, soit une hausse de 21 % sur un an mais un niveau qui reste inférieur de 34 % par rapport à celui de 2019.

### Les immatriculations de véhicules neufs reprennent très faiblement en 2021

En 2021, le nombre de nouvelles immatriculations, tous véhicules confondus, est de 2,2 millions en France, dont 389 600 en Île-de-France, soit des hausses respectives de 2,1 % et de 1,2 % en un an ► **figure 4**. Cette légère reprise des immatriculations ne permet pas de retrouver les niveaux d'avant-crise (2,7

millions en France et 487 000 en Île-de-France). Au sein de la région Île-de-France, les immatriculations de véhicules utilitaires légers augmentent de 2,1 % en 2021 tandis que les immatriculations de véhicules particuliers ne progressent que de 1,1 %.

Tous véhicules confondus, les immatriculations se redressent à Paris et dans les Yvelines (+ 4 %), renouant avec les évolutions annuelles moyennes antérieures à la crise sanitaire. À l'inverse, les immatriculations baissent de nouveau en 2021 en Seine-Saint-Denis (- 6 %).

De manière générale, le secteur de l'automobile a subi très fortement la crise de Covid-19 en Île-de-France. En particulier, les immatriculations de véhicules particuliers neufs ont chuté de plus de 20 % entre 2019 et 2021. Le secteur est également pénalisé par les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques. De plus, les comportements de mobilité des ménages évoluent avec une mise en œuvre de politiques publiques qui incitent au recours aux mobilités douces et à l'utilisation des transports collectifs ou décarbonés. ●

Nicolas Caderon (Insee)

#### ► Le développement de la marche et de l'usage du vélo

Île-de-France Mobilités a lancé en septembre 2020 une enquête Mobilité Covid sur le modèle d'une enquête ménages simplifiée, dont les modalités de réalisation et le questionnaire garantissent la comparabilité des résultats avec l'Enquête Globale Transport (EGT 2018). Cette enquête vise notamment à observer de manière détaillée la mobilité des Franciliens pendant et après la crise sanitaire. Les dernières données disponibles portent sur la collecte réalisée du 1<sup>er</sup> juin au 27 juin 2021. Tous modes confondus, le nombre de déplacements quotidiens s'élève à 40 millions. Avec 19 millions de déplacements par jour, la marche reste le premier mode de déplacement des Franciliens et dépasse même son niveau de 2018. L'usage du vélo (1,1 million) continue de progresser et dépasse le niveau pourtant élevé mesuré en septembre-octobre 2020.



## ► 1. Passagers des aéroports

en %

Type de ligne	Île-de-France				France entière		
	Passagers 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>	Évolution 2021/2019	Évolution 2021/2020	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 <sup>1</sup>
Lignes nationales	8 534 597	-47,3	26,6	0,2	-41,0	33,3	2,4
Lignes internationales	33 381 008	-63,6	26,9	3,7	-64,7	28,7	4,8
Transit	5 550	-84,2	-51,1	-12,0	-57,7	38,0	-3,9
<b>Total</b>	<b>41 921 155</b>	<b>-61,2</b>	<b>26,8</b>	<b>3,1</b>	<b>-58,0</b>	<b>30,5</b>	<b>4,1</b>
Dont lignes à bas coût (low cost)	9 939 883	-58,8	51,8	9,1	-53,9	52,6	10,3
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	23,7	///	///	///	///	///	///

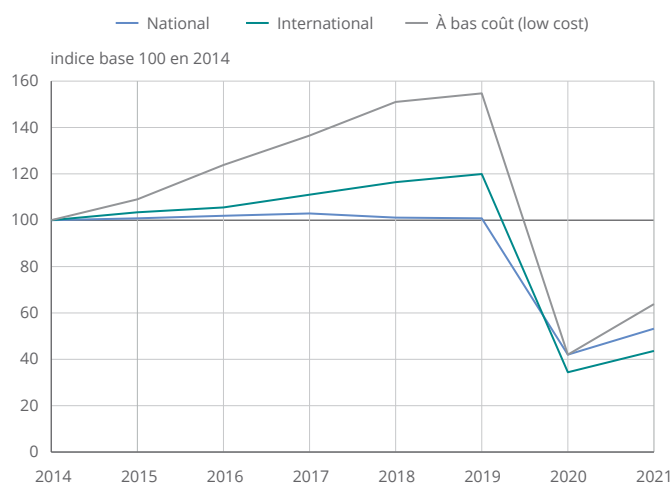
<sup>1</sup> Évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Note :** données brutes.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

## ► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Île-de-France



Source : Union des aéroports français.

## ► 3. Nombre de voyages dans les transports collectifs franciliens

en millions

Réseau de transports	2019	2020	2021	Évolution (en %)	
				2021/2019	2021/2020
RATP	3 297	1 885	2 343	-28,9	24,3
Dont Métro	1 498	753	1 015	-32,2	34,7
RER	497	264	342	-31,1	29,7
Bus Paris	291	198	212	-27,2	7,1
Bus banlieue	681	458	524	-23,0	14,4
Tramways (T4 et T11E SNCF exclus)	331	212	250	-24,4	17,7
SNCF <sup>1</sup>	919	503	609	-33,8	21,1
Bus grande couronne <sup>2</sup>	449	258	270	-39,9	4,7
<b>Ensemble</b>	<b>4 665</b>	<b>2 646</b>	<b>3 222</b>	<b>-30,9</b>	<b>21,8</b>

<sup>1</sup> Trains, RER, T4 et T11E inclus.

<sup>2</sup> Données provisoires pour 2021.

Sources : SNCF, RATP et Optile.

## ► 4. Immatriculations de véhicules neufs

Zonage	Véhicules particuliers	Véhicules utilitaires légers <sup>1</sup>	Véhicules industriels à moteur <sup>2</sup>	Ensemble immatriculations <sup>3</sup>			
	2021 (nombre)	2021 (nombre)	2021 (nombre)	2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (en %)	Évolution 2021/2020 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014* (en %)
Paris	44 011	10 103	362	55 367	-20,1	4,4	3,1
Seine-et-Marne	32 794	7 686	674	41 188	-20,1	0,4	3,2
Yvelines	70 187	7 645	510	78 424	-10,3	4,2	3,9
Essonne	29 858	6 297	864	37 108	-22,8	0,3	3,5
Hauts-de-Seine	67 286	15 591	639	84 198	-22,7	0,6	5,8
Seine-Saint-Denis	20 995	11 521	938	33 481	-27,8	-5,7	2,8
Val-de-Marne	23 869	6 554	320	30 747	-22,1	-0,2	3,5
Val-d'Oise	22 931	5 708	476	29 139	-19,6	1,2	2,5
<b>Île-de-France</b>	<b>311 931</b>	<b>71 105</b>	<b>4 783</b>	<b>389 652</b>	<b>-20,1</b>	<b>1,2</b>	<b>3,8</b>
<b>France entière</b>	<b>1 693 037</b>	<b>443 305</b>	<b>45 795</b>	<b>2 189 270</b>	<b>-21,5</b>	<b>2,1</b>	<b>4,5</b>

<sup>1</sup> Camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés ≤ 3,5 t de PTAC.

<sup>2</sup> Camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

<sup>3</sup> Y compris immatriculations de transports en commun.

\* Évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

**Note :** données brutes.

**Champ :** les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

### ► Pour en savoir plus

- Site du service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- Site d'Île-de-France Mobilités : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>
- Site de l'Union des aéroports de Paris : <https://www.parisaeroport.fr/>

# Définitions

### Activité partielle

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

### Arrivées

Les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1<sup>er</sup> jour de leur séjour, quelle que soit la durée du séjour.

### Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

### Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

### Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2021, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

### Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

### Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

### Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

La durée du contrat d'apprentissage peut varier de un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L'apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État pour l'employeur.

### Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Le contrat de professionnalisation peut être un contrat à durée déterminée ou indéterminée. Il permet aux jeunes de 16-25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, de l'Allocation Adulte Handicapé et d'un Contrat Unique d'Insertion, d'acquérir une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles par le biais d'une formation en alternance.

Cette qualification professionnelle obtenue peut être un diplôme, un titre ou une qualification reconnue.

Depuis 2004, le contrat de professionnalisation s'est substitué aux contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Le contrat de professionnalisation a été créé par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle.

### Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1 - le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans

les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.

2 - le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

### **Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation**

La correction des variations saisonnières permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Par exemple, les ventes de jouets augmentent toujours fortement entre novembre et décembre, en raison de Noël. Sur les données brutes, cet effet périodique masque l'évolution conjoncturelle sous-jacente pour une année donnée. Une fois la série désaisonnalisée, c'est-à-dire l'effet Noël retiré, les ventes peuvent s'avérer en baisse, signe d'une moins bonne année.

### **Création d'entreprise**

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet évènement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises en raison de la spécificité de la situation au moment de la création. En effet, au moment de son immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe. Par défaut, au moment de la création, toute entité est donc indépendante et considérée comme une entreprise.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-

entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons.

### **Défaillance d'entreprise**

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation.

Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

### **Demande d'indemnisation pour activité partielle**

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

### **Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM**

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

### **Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD**

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

### **Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD**

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

## Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

## Emplois francs

Expérimenté à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2021. Le montant de l'aide est de 5 000 € par an pour un CDI et de 2 500 € par an pour un CDD d'au moins 6 mois, proratisé au temps de travail effectué.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » le dispositif est renforcé temporairement pour les jeunes de moins de 26 ans à partir du 15 octobre 2020. L'aide passe ainsi à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI ; 5 500 € la première année, puis 2 500 € l'année suivante, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

## Emploi salarié / Emploi non salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. Les non-salariés travaillent mais sont rémunérés sous une autre forme qu'un salaire.

## Enquête de fréquentation touristique

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été réalisée en mode allégé durant les périodes de confinement. Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente ou non résidente) et le motif de séjour (de loisir ou professionnel) ne sont plus posées.

L'alternance d'enquêtes normales et d'enquêtes allégées a, de fait, généré des ruptures de séries dans les données habituellement collectées et diffusées.

## Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

## Estimations d'emploi localisées / Estel

À partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS *stricto sensu*, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT

répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

## Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

## Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

## Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs (plaques commençant par WW) ne sont pas comptabilisées.

Le répertoire est notamment alimenté par les informations du système d'immatriculation des véhicules transmises par le ministère de l'Intérieur.

*Remarque* : le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique publie les immatriculations de véhicules neufs.

## Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire. Il se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

## Ipampa

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole permet de suivre l'évolution des prix des services et des biens utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole. Il inclut les engrais, les amendements pour améliorer les propriétés des sols, les produits phytosanitaires, les semences, le matériel et les équipements, le carburant, les aliments pour animaux, les médicaments et services vétérinaires, etc.

## Ippap

L'indice des prix des produits agricoles à la production mesure l'évolution des prix des produits vendus par les agriculteurs. Cet indice est élaboré à partir de l'observation des prix de marché.

## Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable.

## Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

## Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

## Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

## Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre

consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

## Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;



- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

### **Non-résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

### **Nuitées**

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)**

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1<sup>er</sup> avril 2021, cela correspond à un montant de 497,50 €.

### **Parcours emploi compétences (PEC)**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des bénéficiaires. L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

### **Population active (BIT)**

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

### **Population active occupée (BIT)**

Une personne en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non. Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congé rémunéré, maternité / paternité, temps partiel, formation rémunérée par l'employeur, chômage partiel (ou technique), grève, intempérie, quelle que soit la durée de l'absence, maladie si l'absence dure un an ou moins, congé parental ou autre congé non rémunéré si l'absence dure 3 mois ou moins.

### **Résident (au sens du tourisme)**

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

### **Séjour**

Les voyages se décomposent en « séjours » définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

### **Services rendus aux entreprises**

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien.

Les activités scientifiques et techniques requièrent un niveau de formation élevé et apportent aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées, contrairement aux services administratifs et de soutien, qui n'ont pas pour objectif premier le transfert de connaissances spécialisées.

*Remarque* : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, les services juridiques, les activités de contrôle, de location sont des services aux entreprises, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les particuliers. Ils sont détaillés dans la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

### **Services rendus aux particuliers**

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

*Remarque* : l'Insee classant les services marchands en fonction de leur utilisateur principal, la blanchisserie ou la réparation sont des services aux particuliers, même lorsqu'ils sont partiellement consommés par les entreprises.

### **Sit@del2**

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

### **Taux de chômage (BIT)**

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

### **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de

chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

#### **Taux d'ouverture**

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

#### **Tourisme**

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

#### **Transport de voyageurs**

Le transport de voyageurs comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien...

Il se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

#### **Valorisation de la production agricole**

La production de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, auquel s'ajoutent les subventions qu'il perçoit sur les produits, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse. Pour la campagne agricole millésimée 2020, le cycle de commercialisation se déroule de juillet 2020 à juin 2021.



# Bilan économique 2021

## Une reprise économique moins vive en Île-de-France qu'en France

### Insee Conjoncture Île-de-France n° 39

Juin 2022

En Île-de-France comme en France, l'activité économique rebondit en 2021, malgré un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Dans la région, la forte présence des activités tertiaires, notamment liées au tourisme, expliquait l'impact plus marqué de la crise en 2020 ; en 2021, cette spécialisation sectorielle contribue à une reprise plus lente en Île-de-France qu'ailleurs en France notamment du fait de l'absence d'une partie des touristes étrangers. De plus, l'industrie a été pénalisée par des difficultés d'approvisionnement, en particulier dans le secteur automobile. Ainsi, l'économie régionale n'a retrouvé son niveau d'avant-crise qu'au quatrième trimestre alors qu'en France, c'était le cas dès le troisième trimestre.

L'emploi s'est redressé de 2,2 % en un an en Île-de-France, pour atteindre fin 2021 un record de 6 millions de salariés. Cependant, ce niveau n'est supérieur que de 0,3 % à celui observé fin 2019, alors qu'il est déjà dépassé de 1,5 % en France. Le taux de chômage de la région s'établit quant à lui à 7,2 % de la population active au dernier trimestre 2021, tout comme celui mesuré en France métropolitaine, alors qu'il lui était inférieur depuis plus de 15 ans.

L'année 2021 marque ainsi un retour à la normale plus difficile en Île-de-France qu'en France, alors que de nouvelles difficultés économiques surviennent début 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

